

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

AUPLATA SA

Société Anonyme au capital de 3.611.257,25 €.
Siège Social : 15-19, rue des Mathurins, 75009 Paris.
331.477.158 R.C.S. Paris.

1. — Approbation des comptes sociaux et consolidés.

L'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 30 juin 2009 a approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 détaillés ci-dessous.

A. — Comptes consolidés au 31 décembre 2008.

I. — Bilan consolidé au 31 décembre 2008.

(En milliers d'euros).

| Actif | Note | 31/12/2008 | | | 31/12/07 |
|--|------|---------------|-------------------------|---------------|---------------|
| | | Brut | Amortiss. Provisions | Net | |
| Ecart d'acquisition | 4.1 | 2 414 | 2 414 | 0 | 1 331 |
| Immobilisations incorporelles | | 5 881 | 1 680 | 4 200 | 4 725 |
| Etudes et travaux exploration minière | 4.2 | 745 | 451 | 294 | 428 |
| Concessions minières | 4.3 | 5 135 | 1 229 | 3 906 | 4 297 |
| Logiciels | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 4.4 | 17 959 | 8 891 | 9 068 | 13 360 |
| Constructions et agencements des terrains et constructions | | 5 353 | 1 969 | 3 384 | 4 017 |
| Instal. Techn., matériel et outil. Indus. | | 9 391 | 4 403 | 4 988 | 6 616 |
| Installations et agencements | | 338 | 127 | 211 | 271 |
| Autres immobilisations corporelles | | 2 877 | 2 392 | 485 | 2 456 |
| Immobilisations financières | 4.5 | 45 | | 45 | 45 |
| Autres participations | | 1 | | 1 | 1 |
| Autres immobilisations financières | | 44 | | | 44 |
| Titres mis en équivalence | | 0 | | 0 | 0 |
| Actif immobilisé | | 26 298 | 12 984 | 13 314 | 19 460 |
| Stocks | 4.6 | 1 032 | 460 | 572 | 1 217 |
| Créances | | 472 | 133 | 339 | 694 |
| Clients et comptes rattachés | 4.7 | 126 | 90 | 36 | 11 |
| Impôt différés - Actif | 4.8 | 0 | | 0 | 458 |
| Autres créances fiscales et sociales | 4.7 | 118 | | 118 | 7 |
| Avances et acomptes versés fournisseurs | 4.7 | 108 | | 108 | 198 |
| Autres créances | 4.8 | 120 | 43 | 77 | 20 |
| Trésorerie | 4.9 | 56 | | 56 | 1 830 |
| Actif circulant | | 1 560 | 594 | 966 | 3 741 |
| Charges constatées d'avance | | 20 | | 20 | 59 |
| Total actif | | 27 878 | 13 578 | 14 300 | 23 260 |

| Passif | Notes | 31/12/2008 | 31/12/07 |
|--|--------------|-------------------|-----------------|
| Capitaux propres | 4.10 | 1 737 | 10 396 |
| Capital social | | 3 058 | 2 145 |
| Réserves consolidées | | 10 827 | 11 672 |
| Résultat de l'exercice | | -12 148 | -3 422 |
| Intérêts minoritaires | | 0 | 0 |
| Capitaux propres | | 0 | 0 |
| Résultat de l'exercice | | 0 | 0 |
| Provisions pour risques et charges | | 1 351 | 1 130 |
| Provision pour fermeture des mines | 4.11 | 945 | 1 051 |
| Provisions pour risques et charges | 4.12 | 345 | 79 |
| Provisions pour restructuration | 4.13 | 62 | 0 |
| Dettes | | 11 211 | 11 734 |
| Emprunts et dettes auprès établissement Crédit | 4.14 | 3 446 | 1 708 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 4.15 | 2 643 | 4 037 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 1 212 | 2 379 |
| Dettes fiscales et sociales | 4.16 | 1 776 | 1 476 |
| Autres dettes | 4.17 | 2 134 | 2 134 |
| Produits constatés d'avance | | 0 | 0 |
| Total passif | | 14 300 | 23 260 |

II. — Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'euros).

| | Note | 2008 | 2007 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires net | | 6 439 | 14 155 |
| Production vendue | 5.1 | 6 376 | 14 132 |
| Ventes de services | | 63 | 23 |
| Production stockée | 5.2 | 292 | 0 |
| Production immobilisée | 5.3 | 443 | 1 388 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 5.4 | 950 | 26 |
| Autres produits | 5.5 | 166 | 92 |
| Total produits d'exploitation | | 8 290 | 15 661 |
| Total charges d'exploitation | | 15 309 | 18 987 |
| Achats stockés d'approvisionnements | 5.6 | 2 729 | 5 334 |
| Variation de stock d'approvisionnement | 5.6 | 477 | -561 |
| Autres achats et charges externes | 5.7 | 1 894 | 3 600 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 185 | 346 |
| Salaires et traitements | 5.8 | 4 429 | 5 654 |
| Charges sociales | 5.8 | 1 422 | 1 264 |
| Dotations aux amortissements RetD et concessions minières | 5.9 | 441 | 437 |
| Dotations aux amortissements Immobilisations corporelles | 5.10 | 3 110 | 2 288 |
| Dotations aux provisions | 5.11 | 557 | 476 |
| Autres charges | 5.12 | 66 | 148 |
| Résultat d'exploitation | | -7 020 | -3 326 |
| Résultat financier | 5.13 | -216 | 92 |
| Produits financiers | | 4 | 201 |

| | | | |
|--|------|---------|--------|
| Charges financières | | 220 | 109 |
| Résultat courant | | -7 235 | -3 234 |
| Résultat exceptionnel | 5.14 | -3 123 | -839 |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | 12 | 11 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | 175 | 0 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | 545 | 0 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | 964 | 57 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | 668 | 5 |
| Dotations aux amortissements et provisions | | 2 221 | 788 |
| Impôts sur les bénéfices | 5.15 | 458 | -1 317 |
| Amortissement écart d'acquisition | 5.16 | 1 331 | 666 |
| Résultat net entreprises intégrées | | -12 148 | -3 422 |
| Quote-part dans les résultats entreprises mises en équivalence | | 0 | 0 |
| Résultat net ensemble consolidé | | -12 148 | -3 422 |
| Résultat net part du Groupe | | -12 148 | -3 422 |
| Résultat net part des minoritaires | | 0 | 0 |
| Résultat par action | 5.17 | -99,31 | -39,87 |
| Résultat dilué par action | 5.18 | -99,31 | -39,28 |

III. — Annexe aux comptes consolidés.

Les comptes consolidés 2008 du groupe AUPLATA sont caractérisés par les données suivantes :

| | |
|--------------------------------|------------|
| Total bilan | 14 300 K€ |
| Total des produits | 8 290 K€ |
| Résultat de l'exercice (perte) | -12 148 K€ |

La période recouvre une durée de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008. Les éléments comparatifs du bilan consolidé sont ceux de l'exercice 2007 qui était également d'une durée de 12 mois. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 27 avril 2009 suivant les méthodes et estimations comptables présentées dans les notes et tableaux qui suivent. Ces dernières sont identiques à celles utilisées lors de l'établissement des différents comptes présentés à titre comparatif.

1. — Présentation de l'activité.

Le Groupe AUPLATA a pour objet l'exploitation minière d'or primaire. Il conduit toutes les activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité chez des industriels indépendants.

Le Groupe a acquis, en 2004, deux projets miniers aurifères, Yaou et Dorlin, situés dans l'ouest guyanais. La mine de Yaou a été mise en service en Novembre 2006 et a produit en 2008, 169 Kg d'or. Le site de Dorlin a fait l'objet de la construction d'une usine gravimétrique de récupération d'or dont la mise en service a été reportée sine die.

Par ailleurs, sur la mine de Dieu Merci a produit 171 Kg d'or durant l'année portant ainsi la production du groupe sur la même période à 340 Kg d'or. Les travaux d'exploration entrepris au cours de ces dernières années sur ces deux sites ont par ailleurs permis d'appréhender :

- 46,4 tonnes d'or de ressources inférées(1) sur Yaou (en prenant en compte une teneur de coupure de 0,7 g/t) ;

- 29 tonnes d'or de ressources inférées et 15,8 tonnes d'or de ressources indiquées (2) sur Dorlin (en prenant en compte une teneur de coupure de 0,7 g/t).

(1) Les ressources minières inférées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

(2) Les ressources minières indiquées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour permettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

AUPLATA dispose aujourd'hui de trois sites miniers distincts :

— La mine de Dieu-Merci.

Ce site est en exploitation sur les 3 Concessions Minières suivantes :

| | N° de permis | Superficie(en Km ²) | Échéance du droit minier | Détenteur |
|--|--------------|---------------------------------|--------------------------|-----------|
|--|--------------|---------------------------------|--------------------------|-----------|

| | | | | |
|------------------------|-------|--------|----------|---------|
| Concession DIEU-MERCI | 04/80 | 102,40 | 31/12/18 | Auplata |
| Concession la victoire | 03/80 | 21,60 | 31/12/18 | Auplata |
| Concession RENAISSANCE | 02/80 | 12,50 | 31/12/18 | Auplata |

— La mine de Yaou.

Ce site est en exploitation au travers d'une Autorisation d'Exploitation (n° 21/2005) d'un kilomètre carré (AEX) obtenue en date du 29 septembre 2005 pour une durée de 2 années et renouvelée jusqu'au 11 octobre 2009 (arrêté préfectoral du 12 janvier 2009). AUPLATA a déposé une demande de Permis d'Exploitation (PEX) en mars 2005. Compte tenu de l'instruction toujours en cours de la demande de PEX, une demande de renouvellement de l'AEX pour deux années a été déposée le 11 juillet 2007 et accordée jusqu'au 11 octobre 2009. Par ailleurs, en Octobre 2008, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) a fait part qu'il envisageait de donner une suite favorable à cette demande de PEX, sous réserve de satisfaire préalablement ses obligations en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et que les arrêtés préfectoraux soient levés. Concomitamment à la mise en production du site de Yaou, une demande de permis d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) a été déposée le 24 octobre 2006 et des dossiers complémentaires ont été transmis aux instances concernées le 19 mars 2008 et le 4 mars 2009 suite aux demandes de la part de l'administration.

— Le projet minier de Dorlin.

Le groupe possède deux Autorisations d'Exploitation (AEX) détenues par une société du groupe, la Société Minière Dorlin Sarl (SMD) détenue au 30 juin 2008 à 90 % par le groupe. Ce site a fait l'objet d'une demande officielle d'un Permis d'Exploitation (PEX) et n'est pas en activité. Etant donné le contexte réglementaire, environnemental et financier du secteur et de l'entreprise, il a été décidé de reporter la mise en exploitation de la mine de Dorlin. Les immobilisations liées au site de Dorlin ont en conséquence été provisionnées.

— Normalisation réglementaire.

Dans le cadre de la normalisation réglementaire de l'ensemble de l'industrie aurifère guyanaise, AUPLATA a été mise en demeure par arrêté préfectoral par les autorités en 2008 :

– sur le site de Dieu-Merci : de supprimer les rejets polluants de l'exploitation minière, de ne pas se livrer à des activités minières en dehors des limites de la concession et de garantir la sécurité de son personnel. De même, les autorités ont demandé à la société de consigner la somme totale de 106.000 € correspondant au montant des actions de mise en conformité visées dans les arrêtés de l'année 2007 et au coût de la constitution d'un dossier de régularisation administrative.

– sur le site de Yaou : de mettre en conformité les dépôts de liquides inflammables, de se conformer à l'arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature et de consigner la somme de 20.000 € en réponse du montant des actions de mise en conformité visées de l'année 2007.

Au cours de l'exercice, AUPLATA a mis tout en oeuvre afin de satisfaire aux ajustements nécessaires et a recruté un ingénieur en charge du pilotage de ces mises aux normes.

2. – Périmètre de consolidation.

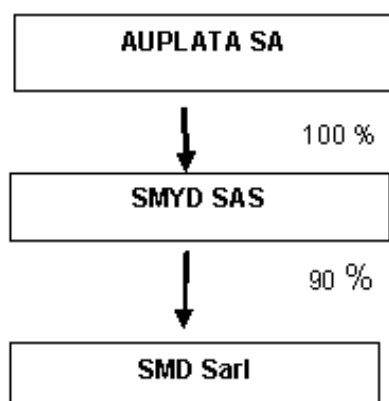
2.1. Périmètre de consolidation. — Le périmètre de consolidation du Groupe AUPLATA, au 31 décembre 2008, est constitué de deux sociétés, toutes deux domiciliées 15-19, rue des Mathurins - PARIS (75009) :

— AUPLATA S.A. : RCS Paris 331 477 158

— SMYD S.A.S. : RCS Paris 422 052 514

Ce périmètre est identique à celui du 31 décembre 2007.

2.1. Organigramme du groupe au 31 décembre 2008 :



La Sarl SMD (RCS Cayenne 485 366 678) n'est pas consolidée car sans activité significative.

3. – Principes comptables.

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes et les principes suivants :

3.1. Principes comptables et méthodes d'évaluation. — Les comptes consolidés sont établis et présentés en conformité avec le Règlement CRC n° 99-02 actualisé par le Règlement CRC n° 2005-10.

3.2. Principes de continuité d'exploitation. — Les capitaux propres du groupe sont de 1 737 K€ à la clôture de l'exercice. Le Groupe rappelle qu'il dispose d'un potentiel minier important, avec plus de 90 tonnes de ressources identifiées sur les mines de Yaou et Dorlin (en retenant comme teneur de coupure 0,7 gr d'or par tonne de minerai).

De manière générale, les mines ne peuvent être exploitées qu'en vertu d'une concession ou par l'Etat. Toutefois, dans les départements d'outre-mer, à l'exception des hydrocarbures liquides ou gazeux, les mines peuvent également être exploitées en vertu d'une autorisation d'exploitation (AEX) ou d'un permis d'exploitation (PEX) accordés dans les conditions prévues au code minier. Les titres miniers délivrés confèrent, à leur titulaire, le droit exclusif d'exploitation indivisible sur les substances mentionnées dans la décision d'octroi.

L'obtention des différents permis miniers représente « un point critique » pour AUPLATA comme pour toutes les entreprises dont l'activité est axée sur l'exploitation des sous-sols. AUPLATA possède d'ores et déjà des concessions valables jusqu'en 2018 sur le site de Dieu-Merci. Cela lui permet d'exploiter cette mine selon les modalités et le calendrier qu'elle désire. De la même manière, la S.A.S. SMYD, filiale à 100 %, possède une AEX sur Yaou valable jusqu'au 11 octobre 2009 qui lui a permis de débiter l'exploitation avant même l'obtention du PEX et ce, dans les limites imposées par les autorités. En effet, dans le cadre d'une AEX, les prélèvements de minerais ne peuvent être réalisés que sur une surface d'1 kilomètre² (superficie maximale dans le cadre des AEX) alors que l'obtention du PEX lui permettrait des prélèvements sur la superficie totale demandée dans le cadre de la demande de permis miniers, soit sur Yaou, 52 kilomètres².

En Octobre 2008, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) a informé la S.A.S. SMYD qu'il envisageait de donner une suite favorable à cette demande de PEX, sous réserve de satisfaire préalablement ses obligations en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et que les arrêtés préfectoraux soient levés. Enfin, le « schéma départemental d'orientation minière et d'aménagement » prévu pour la fin du premier semestre 2009 ne semble pas, dans son ébauche, remettre en cause l'exploitation minière dans les zones géographique où se situent les permis minier du Groupe.

De plus, au cours de l'exercice 2008, le Groupe a dû faire face à de nombreuses difficultés d'ordre opérationnel et réglementaire, avec une faiblesse des teneurs en or du minerai extrait et de nouveaux moyens à mobiliser afin de se conformer progressivement aux demandes de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). La mise aux normes des exploitations minières est un point primordial pour d'une part

obtenir les permis et autorisations nécessaires à la poursuite de l'activité et d'autre part, pour pouvoir obtenir les agréments obligatoires pour l'industrialisation du procédé au thiosulfate.

Dans ce contexte, avec une production en forte baisse et des moyens humains et financiers affectés à des travaux non générateurs de cash, la situation financière de la Groupe s'est largement dégradée.

AUPLATA a réalisé, pour faire face à cette situation, de nombreux ajustements en termes d'organisation :

— Ajustement significatif des effectifs et concentration des moyens humains sur les deux mines en exploitation, Dieu-Merci et Yaou, mise en oeuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) ;

— Mise en place d'une nouvelle organisation par site avec l'apport de personnel minier qualifié ;

— Amélioration des opérations de géologie et d'extraction afin d'accroître la productivité des mines et assurer une meilleure planification des ressources exploitables visant à garantir des teneurs en or homogènes et permettre des productions d'or régulières.

Au cours du deuxième semestre 2008, le Groupe a, en conséquence de ces ajustements, enregistré une production très limitée, avec en particulier une division par 4 de sa production au cours du dernier trimestre de l'exercice. A cette même période, les ajustements d'effectifs engagés durant l'année étaient achevés avec la finalisation de la mise en oeuvre du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), les effectifs du Groupe atteignant ainsi 65 personnes à la clôture fin 2008 contre 233 personnes un an plus tôt.

Au cours de l'exercice, la Groupe a exploré la possibilité de mettre en oeuvre un nouveau procédé d'extraction de l'or, à moindre coûts opérationnels. De nombreux tests ont ainsi été engagés avec succès par AUPLATA. Le procédé, qui est aujourd'hui dans sa phase terminale de test avec la mise en place sur site d'un démonstrateur, correspond à une méthode de récupération de l'or sur la base d'un traitement du minerai à base de solutions de thiosulfate de sodium. Ce procédé permet d'augmenter sensiblement le rendement d'or récupéré au sein du minerai traité. Ainsi, le rendement obtenu avec l'utilisation de ce procédé pourrait atteindre environ 60 % de l'or présent dans le minerai contre seulement 25 à 35 % à ce jour avec le procédé par gravimétrie.

Les efforts déployés par le Groupe au cours de l'exercice 2008 et depuis le début de l'année 2009, avec le concours et le soutien d'un nouvel actionnaire de référence, et les perspectives de mise en oeuvre de manière industrielle du nouveau procédé de traitement du minerai permettent d'entrevoir une évolution favorable de la situation opérationnelle et financière du Groupe à moyen terme. Toutefois, ces évolutions attendues restent dépendantes de la réussite de la mise en place et du rendement industriel du nouveau procédé évoqué plus haut ainsi que du renforcement des moyens financiers mis à disposition d'AUPLATA pour d'une part, engager son industrialisation sur les sites miniers actuellement détenus par le Groupe et d'autre part, assurer le financement du Groupe jusqu'à ce que l'exploitation génère des cash-flows suffisants.

Bien qu'AUPLATA doive faire face aux risques mentionnés ci-avant, le principe de continuité d'exploitation reste maintenu compte tenu d'une part des avancées satisfaisantes des tests du nouveau procédé de traitement devant être mis en place par la Groupe sur ses sites de production et d'autre part des moyens financiers devant être mis à disposition d'AUPLATA dans les mois à venir, au travers d'une levée de fonds à réaliser auprès de nouveaux actionnaires financiers auprès desquels des discussions sont entrées dans une phase de finalisation.

3.3. Méthodes de consolidation. — La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe AUPLATA exerce un contrôle exclusif.

Pour les entreprises au sein desquelles le Groupe AUPLATA exerce une influence notable (participation d'au moins 20 %), la méthode de consolidation est la mise en équivalence dans laquelle est substituée à la valeur comptable des titres, la quote-part des capitaux propres y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

3.4. Date d'arrêt des comptes. — Toutes les sociétés sont consolidées au 31 décembre 2008 sur la base de comptes sociaux arrêtés à la même date et retraités, le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

3.5. Regroupement d'entreprises. — Écarts de première consolidation : L'écart de première consolidation constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans les capitaux propres de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

— Les écarts d'évaluation afférents aux éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés sur la base de leur juste valeur,

— Les écarts d'acquisition pour le solde non affecté.

Les éléments identifiables sont constitués des actifs monétaires, corporels et incorporels qui respectent les critères cumulatifs suivants :

— Élément identifiable,

— Porteur d'avantages économiques futurs,

— Contrôlé (droit légal ou contractuel),

— Dont le coût est évalué avec une fiabilité suffisante.

La juste valeur de ces éléments correspond au montant pour lequel ces biens peuvent être échangés ou un passif émis entre deux parties volontaires et bien informées dans le cadre d'une transaction à intérêts contradictoires.

Écarts d'acquisition : Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur une durée déterminée en fonction des caractéristiques liées à la société acquise et aux conditions de l'opération. Conformément au Règlement CRC n° 99-02, un amortissement exceptionnel est constaté en consolidation lorsque la valeur d'inventaire d'un écart d'acquisition positif devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan dans les provisions pour risques et rapportés aux résultats sur une période déterminée en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition.

Coût d'acquisition des titres : Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

Lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement de prix d'acquisition, le montant de l'ajustement est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si cet ajustement est probable et si son montant peut être estimé de manière fiable. Si, dans des cas exceptionnels, aucune estimation fiable de l'ajustement ne peut être opérée lors de la première consolidation, le coût est ajusté ultérieurement, lorsque des informations complémentaires permettent de fiabiliser l'estimation.

Lorsque l'acquisition est financée par émission de titres, le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur (liquidités, actifs ou titres émis estimés à leur juste valeur), les frais liés à cette opération s'incorporent au coût d'acquisition des titres.

Provision pour remise en état des sites : La comptabilisation d'une provision pour remise en état d'un site suppose la réunion des trois conditions suivantes :

— Existence d'une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture,

— Sortie de ressources certaines ou probables à la date d'établissement des comptes et sans contrepartie au moins équivalente attendue de tiers,

— Possibilité d'estimation avec une fiabilité suffisante.

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provision pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Provision pour avantages du personnel : Les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée.

3.6. Date d'effet des acquisitions. — Conformément aux règlements en vigueur, les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert effectif du contrôle qui généralement coïncide avec le transfert de propriété des titres.

Par exception, si un arrêté comptable ne peut être réalisé à cette date précise, les comptes retenus à la date de première consolidation peuvent être ceux du dernier arrêté comptable disponible, si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Date de l'arrêté comptable antérieur de moins de trois mois à la date de prise de contrôle,
- Résultat non significatif entre la date d'arrêté comptable et la date de prise de contrôle,
- Absence d'opérations inhabituelles au cours de la période.

3.7. Evaluation des actifs incorporels. — Études et travaux d'exploration minière : Le Groupe AUPLATA comptabilise à l'actif les frais de développement sur la base des six critères d'activation définis par le règlement CRC n° 2004-06.

Ainsi, les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives.

Les études et travaux d'exploration minière sont inscrits en charge de l'exercice en l'absence de découvertes d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale.

Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée de son permis d'exploitation (Concession ou PEX).

Titres miniers : Les autorisations d'exploitation, permis d'exploitation et concessions sont amortis sur leur durée de validité.

3.8. Evaluation des actifs corporels. — Les actifs corporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service et de remise en état (sites miniers).

Amortissements : Ils sont amortis selon le mode linéaire, estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, sur les durées d'utilité estimées comme suit :

- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 5 ans ;
- Agencements divers : 7 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 3 à 5 ans.

Ces durées s'expliquent par la localisation des sites d'exploitation d'AUPLATA S.A. en forêt amazonienne, en Guyane Française.

Les biens incorporant des composants d'une valeur significative destinés à être remplacés au terme d'une durée prédéterminée plus courte que la durée d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation.

Coûts de production : Les coûts de production des immobilisations corporelles comprennent les charges directes :

- Nécessaires à la mise en place et en état de fonctionnement du bien,
- Directement attribuables à la production ou à la mise en place et en état de fonctionnement du bien,

et indirectes :

- Main-d'oeuvre indirecte, consommables, énergie, ...
- Frais généraux fixes de production : amortissements, entretien, stockage, ...
- Frais d'administration et de gestion des sites de production,

engagées au cours de la phase de production, et à l'exclusion des intérêts d'emprunt finançant les immobilisations corporelles.

Coûts de remise en état : Les coûts de remise en état relatifs à des dégradations supportées en vue de produire une immobilisation corporelle sont amortis au même rythme que l'immobilisation corporelle à laquelle ils se rattachent (généralement 7 ans).

Contrats de location : Le Groupe utilise l'essentiel des matériels et équipements neufs qu'il ne construit pas lui-même dans le cadre de contrats de location donnant lieu à avantages fiscaux (art. 199 undecies B du C.G.I.) pour le loueur et l'entreprise locataire.

Aux termes de ces contrats d'une durée de 5 ans, une partie de la réduction d'impôt dont bénéficie le loueur doit être rétrocédée au locataire sous forme d'une diminution de la valeur à l'origine des loyers et du prix de cession à l'exploitant.

Le prix ainsi défiscalisé est payé au loueur sous la forme de loyers payés d'avance (éventuellement financés par un prêt bancaire) et du prix d'achat du bien au terme du contrat. Ce prix équivaut au montant du dépôt de garantie versé par le locataire en début de contrat.

L'analyse des conditions de ces contrats de location montre que l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au Groupe dès la signature du contrat.

Ces contrats sont en conséquence retraités selon les modalités suivantes :

- Enregistrement du bien en immobilisation corporelle à l'actif du bilan à la valeur égale au prix défiscalisé et annulation corrélative de la charge constatée d'avance et du dépôt de garantie.
- Annulation dans les comptes consolidés de la redevance enregistrée en charges d'exploitation,
- Constatation de l'amortissement de l'immobilisation conformément aux méthodes comptables du Groupe,
- Constatation de la dépréciation éventuelle du bien dans les mêmes conditions que si l'entreprise était propriétaire du bien,
- Constatation des différences temporaires liées au retraitement donnant lieu à impôt différé.

À la date de première consolidation, la juste valeur des contrats de location en cours retenue est égale à la valeur nette comptable du bien, se définissant comme la différence entre :

- Le montant brut égal au prix défiscalisé,
- et les amortissements pratiqués à cette date, évalués conformément aux méthodes comptables Groupe.

Pièces de rechange : Les pièces de rechange principales destinées à remplacer ou à être intégrées à un composant de l'immobilisation principale sont immobilisées et amorties à compter du remplacement effectif de la pièce, selon les mêmes modalités que celles du composant lié.

Les pièces de rechange spécifiques sont immobilisées et amorties sur la durée de l'immobilisation à laquelle elles sont rattachées.

3.9. Stocks et en cours. — Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux. La méthode de valorisation utilisée est celle du « Coût unitaire moyen pondéré » ou du « Premier entré, premier sorti », suivant les catégories de stocks. Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu des modes de fonctionnement du groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le groupe, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le groupe.

Les coûts de production miniers comprennent les coûts directs et indirects de production, les amortissements des actifs industriels immobilisés et des coûts de développement immobilisés (exploration). Ils comprennent également les coûts liés aux dégradations des sites.

3.10. Impôts sur les résultats. — La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale sur les différences temporaires entre résultats comptable et fiscal et sur la base des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôt différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable. Cette condition est considérée comme remplie lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôt différés. Toutefois, des actifs d'impôt différés pourront être pris en compte à hauteur des passifs d'impôts s'ils sont utilisés à échéance de ces passifs d'impôts déjà constatés.

4. – Notes sur le bilan consolidé.

4.1. Ecarts d'acquisition. — Le 10 décembre 2004, les conditions d'acquisition des actions SMYD prévoyaient un ajustement conditionnel de prix d'acquisition d'un montant de 2134 K€, le versement de cette somme étant conditionné au début de l'exploitation d'une des mines de Yaou ou Dorlin. À compter du 30 juin 2006, le versement de ce complément de prix étant devenu hautement probable au regard du caractère imminent de la mise en production de Yaou (mise en production finalement effective au cours du quatrième trimestre 2006), cet ajustement conditionnel a été pris en compte dans le coût d'acquisition des titres, donnant ainsi lieu à correction de l'écart d'acquisition constaté et calculé comme défini ci-dessus. La valeur brute de l'écart d'acquisition de SMYD à compter du 30 juin 2006 s'est trouvée ainsi portée à 2 414 K€ et se décompose comme suit :

| | |
|---|-----------------|
| Ecart d'acquisition initial : | 280 K€ |
| Ecart d'acquisition provenant de la composante conditionnelle du prix d'acquisition : | 2 134 K€ |
| Total | 2 414 K€ |

Jusqu'au 31 décembre 2007, cet écart d'acquisition a été amorti linéairement sur la période se terminant le 31 décembre 2009, date de fin de période d'amortissement retenue lors de la première consolidation.

À l'arrêté des comptes, il est apparu clairement que la société SMYD, dans son cadre actuel, était dans l'impossibilité de justifier, sur cet horizon, une valeur recouvrable de l'écart d'acquisition. Le solde au bilan a ainsi été totalement amorti.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution de l'écart d'acquisition.

| (En milliers d'euros) | Base | Début d'amortissement | Amortissement au 31/12/07 | Dotation période | Amortissement au 31/12/08 |
|---|--------------|-----------------------|---------------------------|------------------|---------------------------|
| Ecart d'acquisition initial | 280 | 1 janvier 2005 | 168 | 112 | 280 |
| Part de l'écart provenant de la composante conditionnelle au prix d'acquisition | 2 134 | 30 juin 2006 | 914 | 1 220 | 2 134 |
| Total | 2 414 | | 1 082 | 1 332 | 2 414 |

4.2. Etudes et travaux d'exploration minière. — Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période.

| (En milliers d'euros) | 31/12/2007 | Acquisitions / Amortissement provisions | Rebuts / cessions | 31/12/2008 |
|----------------------------------|------------|---|-------------------|------------|
| Mine de Dieu-Merci | 161 | 10 | 0 | 171 |
| Mine de Yaou | 221 | | | 221 |
| Projet minier de Dorlin | 95 | | | 95 |
| Projet minier de Délices | 128 | 48 | 176 | 0 |
| Etude procédé Thiosulfate | | 258 | | 258 |
| (1) Valeur brute | 605 | 316 | 176 | 745 |
| Mine de Dieu-Merci | 1 | | | 1 |
| Mine de Yaou | 48 | 48 | | 96 |
| Projet minier de Dorlin | | 95 | | 95 |
| Projet minier de Délices | 128 | | 128 | 0 |
| Etude procédé Thiosulfate | | 258 | | 258 |
| (2) Amortissements et provisions | 177 | 401 | 128 | 451 |
| Mine de Dieu-Merci | 160 | 10 | 0 | 170 |
| Mine de Yaou | 173 | -48 | 0 | 125 |
| Projet minier de Dorlin | 95 | -95 | 0 | 0 |
| Projet minier de Délices | 0 | 48 | 48 | 0 |
| Etude procédé Thiosulfate | 0 | 0 | 0 | 0 |
| (1)-(2) Valeur nette | 428 | -85 | 48 | 294 |

Le projet d'exploitation de la mine de Dorlin ayant été reporté *sine die*, les études et travaux réalisés (95 K€) ont été intégralement provisionnés. Le projet d'exploitation de la mine de Délices ayant été abandonné, les études et travaux réalisés (128 K€), totalement provisionnés au 31.12.2007, ont été comptabilisés en perte et la provision du même montant, reprise.

Au cours de l'exercice, la société a engagé des dépenses de recherche (ressources humaines, produits chimiques, analyses, ...) pour un montant de 258 K€ relative au développement du nouveau procédé de traitement du minerai par le thiosulfate de sodium. L'assurance sur le rendement du procédé assurant la viabilité économique des mines n'étant pas acquise à ce jour, par prudence, la totalité de la valeur de cet actif a été provisionnée.

4.3. Concessions minières. — Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période.

| (En milliers d'euros) | 31/12/2007 | Acquisition / amortissement | 31/12/2008 |
|-------------------------------------|------------|-----------------------------|------------|
| Concession dieu-merci | 152 | | 152 |
| Concessions Victoire et Renaissance | 91 | | 91 |
| Ecart d'évaluation (*) | 4 891 | | 4 891 |
| (1) Valeur brute | 5 135 | | 5 135 |
| Concession dieu-merci | 53 | 8 | 61 |
| Concessions Victoire et Renaissance | 33 | 6 | 39 |
| Ecart d'évaluation (*) | 752 | 376 | 1 128 |
| (2) Amortissements et provisions | 838 | 390 | 1 229 |
| Concession dieu-merci | 99 | -8 | 91 |
| Concessions Victoire et Renaissance | 58 | -6 | 52 |
| Ecart d'évaluation (*) | 4 139 | -376 | 3 763 |
| (1)-(2) Valeur nette | 4 297 | -390 | 3 906 |

(*) Ecart d'évaluation sur les concessions minières de Dieu-Merci constatées lors de la première consolidation de la concession le 31 décembre 2005

Au 31 décembre 2008, la durée de vie résiduelle des concessions est de 10 ans pour l'ensemble des concessions.

4.4. Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées d'installations et de matériels (traitement et manutention du minerai) en service et en cours de réalisation localisés sur les sites miniers de Dieu-Merci et Yaou.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements/provisions et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période.

| (En milliers d'euros) | 31/12/07 | Acquisition/ amort.-prov. | Rebuts/ cessions | Transferts | 31/12/08 |
|--|----------|---------------------------|------------------|------------|----------|
| Constructions et agen. Des terrains et constructions | 5 050 | 82 | | 221 | 5 353 |
| Instal. Techn. Matériels et outil. Industriels | 9 224 | 258 | 393 | 302 | 9 391 |
| Dont retraitement matériels loués | 4 477 | | 132 | | 4 345 |
| Installations et agencements | 348 | | 3 | -7 | 338 |
| Autres immobilisations corporelles | 3 598 | 308 | 513 | -516 | 2 877 |
| Dont retraitement matériels loués | 160 | | | | 160 |
| (1) Valeur brute | 18 220 | 648 | 909 | 0 | 17 959 |
| Constructions et agen. Des terrains et construc. | 1 033 | 936 | | | 1 969 |
| Instal. Techn. Matériels et outil. Industriels | 2 608 | 1 968 | 337 | 164 | 4 403 |
| Dont retraitement matériels loués | 1 481 | 913 | 132 | | 2 262 |
| Installations et agencements | 77 | 49 | 1 | 2 | 127 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 142 | 1 710 | 294 | -166 | 2 392 |
| Dont retraitement matériels loués | 27 | 54 | | | 81 |
| (2) Amortissements et provisions | 4 860 | 4 663 | 632 | 0 | 8 891 |
| Constructions et agen. Des terrains et construc. | 4 017 | -854 | | 221 | 3 384 |
| Instal. Techn. Matériels et outil. Industriels | 6 616 | -1 710 | 56 | 138 | 4 988 |
| Dont retraitement matériels loués | 2 996 | -913 | | | 2 083 |

| | | | | | |
|------------------------------------|--------|--------|-----|------|-------|
| Installations et agencements | 271 | -49 | 2 | -9 | 211 |
| Autres immobilisations corporelles | 2 456 | -1 402 | 219 | -350 | 485 |
| Dont retraitement matériels loués | 133 | -54 | | | 79 |
| (1)-(2) Valeur nette | 13 360 | -4 015 | 277 | 0 | 9 068 |

Les lignes en italique montrent les montants issus du retraitement des contrats de location

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution des provisions pour dépréciation :

| (En milliers d'euros) | 31/12/2007 | Dotations | Reprises | 31/12/2008 |
|--|------------|-----------|----------|------------|
| Matériel de cyanuration et laboratoire | 446 | | | 446 |
| Usine alluvionnaire | | 205 | | 205 |
| Piste Yaou Sophie | | 40 | | 40 |
| USINE Yaou | | 24 | | 24 |
| Travaux en cours Dorlin | | 1 229 | | 1 229 |
| Travaux en cours Délices | 212 | | 212 | 0 |
| Installation pilote Thiosulfate | | 43 | | 43 |
| Total | 658 | 1 542 | 212 | 1 988 |

La mise en production de la mine de Dorlin ayant été reportée, l'ensemble des travaux en cours ont été provisionnés pour un montant de 1 229 K€. Il en va de même pour le projet d'usine alluvionnaire sur la mine de Dieu-Merci générant ainsi une provision de 205 K€.

4.5. Immobilisations financières. — Les participations consistent en 90 % du capital social (1 000 €) de la Sarl SMD. Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie relatifs à des biens loués (locaux et matériels).

4.6. Stocks. — Le tableau ci-dessous donne la composition et l'évolution des stocks.

| (En milliers d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-------------------------|------------|------------|
| Or | 292 | 0 |
| Produits pétroliers | 200 | 293 |
| Fournitures | 256 | 557 |
| Pièces détachées | 284 | 368 |
| Total approvisionnement | 740 | 1 218 |
| Total stock | 1 032 | 1 218 |

Les stocks d'or valorisés sur la base des coûts de production du semestre ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation (143 K€) pour ramener leur valeur à la valeur nette de réalisation (149 K€).

Les stocks de fourniture et de pièces détachées ont fait l'objet d'une provision de 318 K€ eu égard à l'incertitude sur la valeur d'utilité de certains articles.

4.7. Créances. — Toutes ces créances sont à échéance de moins d'un an.

Le tableau ci-dessous donne la composition et l'évolution des provisions pour dépréciation des créances.

| (En milliers d'euros) | 31/12/07 | Dotations | Reprises | 31/12/08 |
|-----------------------|----------|-----------|----------|----------|
| Clients | 90 | | | 90 |
| Autres créances | 36 | 7 | | 43 |
| Total | 126 | 7 | 0 | 133 |

4.8. Impôts différés. — Le Tableau ci-dessous donne le détail des impôts différés, calculés conformément aux principes énoncés en note 3.10.

Les impôts différés passifs proviennent de l'écart d'évaluation des concessions minières Dieu-Merci amortissables (cf. note 4.3.) et d'autres écarts temporaires liés au traitement des contrats de location (cf. note 3.8.)

| (En milliers d'euros) | 31/12/08 | | 31/12/07 | |
|---|----------|--------|----------|--------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Différences temporaires: | | | | |
| Ecart d'évaluation concession de Dieu-Merci | | -3 763 | | -4 139 |
| Autres différences temporaires | | -150 | | -270 |

| | | | | |
|--------------------------------------|--------|--------|-------|--------|
| Déficit reportable | 19 331 | 0 | 6 472 | |
| Total bases | 19 331 | -3 913 | 6 472 | -4 409 |
| Taux | 22 % | 22 % | 22 % | 22 % |
| Total impôts différés | 4 296 | -870 | 1 438 | -980 |
| Solde d'impôts différés | 3 426 | | 458 | |
| Solde d'impôts différés comptabilisé | 0 | | 458 | |

Le solde des impôts différés au 31 décembre 2008 a été comptabilisé pour un montant nul.

En effet, pour la société AUPLATA, compte tenu de l'importance des déficits fiscaux au 31 décembre 2008 (19,3 M€) et de la situation actuelle de la société, il ne peut être établi, à ce jour, que les bénéfices fiscaux à venir d'ici l'échéance des concessions permettront leur imputation totale.

Pour la société SMYD, il en est de même, compte tenu de l'importance des déficits fiscaux au 31 décembre 2008 (24,7 M€) et de la situation actuelle de la société, il ne peut être établi, à ce jour, que les bénéfices fiscaux à venir d'ici l'échéance du PEX dont la demande est en cours, permettront leur imputation totale. Dès la première consolidation, l'importance des déficits fiscaux existants (20,7 M€) et l'horizon temporel limité de l'AEX avait conduit, par prudence, à ne pas constater d'actif d'impôt différé.

4.9. Trésorerie. — La trésorerie est constituée essentiellement de soldes débiteurs de banque.

4.10. Capitaux propres. — Le capital social, d'un montant de 3 057 993,75 € au 31 décembre 2008 est divisé en 12 231 975 actions de 0,25 € de nominal chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Les deux augmentations de capital intervenues au cours de l'exercice ont les caractéristiques suivantes :

— 13 novembre 2008 : augmentation de capital réservée à Pelican Venture de 902 061,75 € par la création de 3 608 247 actions souscrites au prix de 0,97 €, donnant lieu à une prime d'émission de 2 597 937,84 €.

— 21 décembre 2008 : augmentation de capital réservée aux salariés de 10 600 € par attribution de 42 400 actions gratuites. Le solde de la réserve spéciale : 10 400 € est repris en résultat (aucune autre attribution devant intervenir).

La variation des capitaux propres au cours de la période se présente comme suit :

| (En milliers d'euros) | 2007 | | | | | 2008 | | | |
|-----------------------------|----------|----------------------|------------------------|---------------|----------|----------------------|------------------------|---------------------|----------|
| | 31/12/06 | Affectation résultat | Résultat de l'exercice | Souscrip. BSA | 31/12/07 | Affectation résultat | Résultat de l'exercice | Augment. de capital | 31/12/08 |
| Capital | 2 145 | | | | 2 145 | | | 913 | 3 058 |
| Réserves consolidées | 12 021 | -437 | | 88 | 11 672 | -3 422 | | 2 577 | 10 827 |
| Résultat consolidé | -437 | 437 | -3 422 | | -3 422 | 3 422 | -12 148 | | -12 148 |
| Total part du groupe | 13 729 | 0 | -3 422 | 88 | 10 396 | 0 | -12 148 | 3 490 | 1 737 |
| Réserves consolidées | 0 | | | | 0 | | | | 0 |
| Résultat consolidé | 0 | | | | 0 | | | | 0 |
| Total part des minoritaires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total général | 13 729 | 0 | -3 422 | 88 | 10 396 | 0 | -12 148 | 3 490 | 1 737 |

4.11. Provision pour fermeture des mines. — Cette provision couvre les coûts futurs de remise en état du site minier de Dieu-Merci et Yaou à l'issue de leur exploitation.

La valeur de ce passif a été établie sur les bases de la valeur actuelle, à la date de clôture, des :

— coûts de remise en état du site,

— coûts sociaux de fermeture du site,

au 31 décembre 2018 pour DIEU-MERCI (date de la fin de la concession) et au 11 octobre 2011 pour YAOU (date de fin de l'AEX renouvelé pour une durée de 4 années).

Le tableau ci-dessous donne le détail de sa composition et de son évolution au cours de l'exercice :

| (En milliers d'euros) | 31/12/07 | Dotation | Reprise | 31/12/08 |
|-----------------------|----------|----------|---------|----------|
| Dieu-merci | 690 | 72 | 155 | 608 |
| Yaou | 361 | 24 | 48 | 337 |
| Total | 1 051 | 96 | 203 | 945 |

La reprise de 203 K€, à caractère exceptionnel, résulte de l'allègement du coût des licenciements lors de la fermeture des mines, conséquence de la forte réduction des effectifs résultant du plan social.

Les principales natures de coûts prises en compte dans l'évaluation initiale de la provision sont les suivantes :

— Profilage et aménagement des fosses d'extraction,

— Reprofilage des berges,

— Traitement des eaux de ruissellement, digues,

— Frais liés à l'analyse de la pollution,

— Démontage des installations,

— Revégétalisation

Les coûts de démontage des installations ont donné lieu à la comptabilisation d'un actif de 179 K€, comptabilisé dans le poste d'immobilisation construction.

Les montants provisionnés au titre de l'engagement de la remise en état des sites sont calculés sur la base des hypothèses énoncées en note 3.5.

4.12. Provision pour risques et charges. — Les provisions pour risques et charges se détaillent et évoluent comme suit :

| (En milliers d'euros) | 31/12/07 | Dotations | Reprises | 31/12/08 |
|--|----------|-----------|----------|----------|
| Provision retraite | 3 | | | 3 |
| Provision pour litiges salariaux | 76 | 157 | | 233 |
| Provision pour pénalités sociales/fiscales | | 100 | | 100 |
| Provision pour perte de change | | 8 | | 8 |
| Total provision pour risques | 79 | 265 | 0 | 344 |

Les engagements de retraite ont été calculés, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Au 31 décembre 2008, ces engagements ont été valorisés à 3 K€ pour l'ensemble du Groupe.

Ce montant faible s'explique par des taux de rotation du personnel minier non cadre très important dans le secteur minier en Guyane.

Les provisions pour litiges salariaux d'un montant de 233 K€ concernent des litiges liés à des licenciements.

Il n'existe pas d'autre litige connu de la direction et comportant des risques significatifs, susceptible d'affecter le résultat ou la situation financière du Groupe.

Les provisions pour pénalités sociales et fiscales couvrent le risque de l'application des pénalités en cas de non respect du moratoire de paiement des dettes sociales et fiscales (note 4.16.).

4.13. Provision pour restructuration. — Cette provision, d'un montant de 62 K€, concerne essentiellement les charges à exposer au cours de l'exercice prochain concernant l'achèvement du plan social en cours.

4.14. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit. — Ce poste est constitué d'emprunts auprès d'établissements de crédit.

Les emprunts sont constitués d'emprunts bancaires amortissables destinés à financer :

— Les dépôts de garanties et loyers d'avance versés aux loueurs de matériel défiscalisé (5 ans à l'origine) : 1 279 K€

— Du matériel d'exploitation : 2 167 K€

Le tableau ci-dessous donne le détail de ces dettes par échéance :

| (En milliers d'euros) | Total | -1 an | 1 à 5 ans | + 5 ans |
|-----------------------|-------|-------|-----------|---------|
| Emprunts bancaires | 3 446 | 1 172 | 2 274 | 0 |

4.15. Emprunts et dettes financières diverses. — Ce poste est constitué d'avances en compte courant d'actionnaires.

4.16. Dettes fiscales et sociales. — Le tableau ci-dessous donne le détail de ce poste et son évolution :

| (En milliers d'euros) | 31/12/08 | 31/12/07 |
|-----------------------------------|----------|----------|
| Etat - Charges à payer | 104 | 92 |
| Personnel | 381 | 723 |
| Organismes sociaux | 1 291 | 662 |
| Total dettes fiscales et sociales | 1 776 | 1 477 |

Les dettes sociales ont fait l'objet pour une partie dans leur d'un moratoire accordé par la CCSF (voir chapitre 8)

4.17. Autres dettes. — Les autres dettes sont constituées exclusivement de la dette relative à l'acquisition des actions SMYD.

5. – Notes sur le résultat consolidé.

La comparaison des produits et des charges de la période avec ceux de la même période de l'exercice antérieur n'appelle pas de commentaire particulier, les périmètres opérationnels étant identiques.

5.1. Production vendue. — La production est constituée d'or et d'argent en quantité minime.

Les ventes d'or de l'exercice se montent à 6 372 K€ contre 14 122 K€ l'exercice antérieur :

| | 2008 | 2007 |
|---------------------|-------|--------|
| En milliers d'euros | 6 372 | 14 122 |
| En kilogramme | 332 | 867 |

Cette forte baisse résulte essentiellement de la faiblesse de la production :

| (En Kg) | 2008 | 2007 |
|------------|------|------|
| Dieu-merci | 171 | 477 |
| Yaou | 169 | 390 |
| Total | 340 | 867 |

Ainsi que de la baisse des teneurs en or extraites, du déficit de connaissances géologiques du site de Dieu-Merci, des difficultés d'exploitation rencontrées et des travaux de mise aux normes.

5.2. Production stockée. — La production non vendue à la clôture de la période a été valorisée à 292 K€, selon les principes exposés en note 3.9. et dépréciée de 143 K€ tel qu'indiqué en note 4.6.

5.3. Production immobilisée. — Cette production a été valorisée selon les principes exprimés en note 3.8. – Coûts de production des actifs immobilisés. La production réalisée au cours de l'exercice d'un montant de 443 K€ se décompose comme suit (K€) :

— Etudes procédé Thiosulfate : 258 K€

— Installation pilote Thiosulfate : 15 K€

— Production immobilisée Dorlin : 170 K€ (113k€ de charges de personnel et 57k€ de consommations)

Les immobilisations corporelles et incorporelles relatives au développement du procédé de traitement du minerai par le procédé au thiosulfate ont été intégralement provisionnés (notes 4.2. et 4.4.). Il en a été de même pour les travaux concernant le site de Dorlin (note 4.4.).

5.4. Transfert de charges. — Ces transferts de charges d'exploitation vers les charges exceptionnelles (Cf. note 5.14.) d'un montant total de 950 K€ sont principalement constitués du coût du plan social (876 K€) et de vol d'or (57 K€).

Le coût du plan social se décompose comme suit :

| | |
|--|---------------|
| Indemnités de licenciement | 130 K€ |
| Convention de reclassement personnalisée | 180 K€ |
| Personnel non productif | 566 K€ |
| Total | 876 K€ |

5.5. Autres produits. — Ces autres produits sont essentiellement constitués de produits divers de gestion (69 K€) et de Crédit Impôt Recherche lié au développement du procédé de traitement du minerai par le thiosulfate (97 K€).

5.6. Consommations d'approvisionnements stockés

Le tableau ci-dessous montre la composition de ce poste selon les principales familles de produits et leur évolution.

| (En milliers d'euros) | 2008 | 2007 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Produits pétroliers | 2 389 | 3 490 |
| Pièces détachées | 116 | 187 |
| Fournitures | 560 | 867 |
| Nourriture | 141 | 229 |
| Total | 3 206 | 4 773 |

5.7. Autres achats et charges externes. — Le tableau ci-dessous montre la composition de ce poste selon les principales familles d'achat et leur évolution.

| (En milliers d'euros) | 2008 | 2007 |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Sous-traitance | 63 | 149 |
| Fournitures | 126 | 397 |
| Entretien et maintenance | 320 | 507 |
| Honoraires et commissions (*) | 510 | 677 |
| Transports sur sites | 169 | 569 |
| Voyages et déplacements | 233 | 415 |
| Etudes | 92 | 281 |
| Autres | 381 | 606 |
| Total | 1 894 | 3 600 |

(*) Dont Commissaires aux Comptes : 105 K€

5.8. Charges de personnel. — Le tableau ci-dessous montre le profil du personnel du Groupe et son évolution :

| | 2008 | 2007 |
|---------------------------|------|------|
| Effectif moyen | 151 | 214 |
| Effectif début de période | 233 | 155 |
| Effectif fin de période | 64 | 233 |
| Dont cadre | 12 | 12 |

Le taux de charges sociales se situe à un niveau significativement inférieur à celui de la métropole compte tenu des exonérations et abattements locaux.

Au titre de la période, il a été alloué les montants de rémunération suivants :

— Conseil d'administration : Néant

— Dirigeants : Néant

5.9. Dotations aux amortissements des frais de recherche et de développement et des concessions minières. — Ce poste se constitue et évolue comme suit :

| (En milliers d'euros) | | 2008 | 2007 |
|---|-----------|------|------|
| Etudes et travaux d'exploration minière | note 4.2. | 49 | 46 |
| Concessions minières | note 4.3. | 391 | 391 |
| Total | | 440 | 437 |

5.10. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles. — La note 4.4. donne le détail des dotations aux amortissements (et provisions) des immobilisations corporelles.

5.11. Dotations aux provisions. — Ce poste enregistre les dotations aux provisions d'exploitation :

— Provision pour dépréciation des stocks : 460 K€ note 4.6.

— Provision pour fermeture des mines (exploitation) : 97 K€ note 4.11.

5.12. Autres charges. — Ce poste enregistre les redevances relatives à l'acquisition de la mine de Yaou : 66 K€ sur l'exercice.

5.13. Résultat financier. — Ce poste se constitue et évolue comme suit :

| (En milliers d'euros) | 2008 | 2007 |
|----------------------------|------|------|
| PV cession VMP | 4 | 201 |
| Intérêts des emprunts | -203 | -99 |
| Autres intérêts | -9 | -10 |
| Autres charges financières | -8 | -10 |
| Total | -216 | 82 |

5.14. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel, négatif de 3.123 K€ sur l'exercice, se constitue comme suit :

| (En milliers d'euros) | Note | Produits | Charges |
|--|------------------|----------|---------|
| Produits divers | | 12 | |
| Plan social | note 5.4. | | 893 |
| Charges diverses | | | 71 |
| Total opérations de gestion | | 12 | 964 |
| Cessions d'immobilisations | | 164 | |
| Produits divers | | 11 | |
| VNC des immobilisations Cédées/rebutées | | | 668 |
| Total opérations de capital | | 175 | 668 |
| Reprise provisions dépréc. Immobilisations | note 4.2. & 4.4. | 342 | |
| Reprise provisions fermetures mines | note 4.11. | 203 | |
| Dot. Provisions pour restructuration | note 4.13. | | 62 |
| Dot. Provisions pour dépréc. Immobilisations | note 4.2. & 4.4. | | 1 896 |
| Dot. Provisions pour dépréc. Créances | note 4.7. | | 7 |
| Dot. Provisions pour risques et charges | note 4.12. | | 258 |
| Reprises/Dotations aux provisions | | 545 | 2 223 |
| Total résultat exceptionnel | | 732 | 3 855 |

5.15. Impôt sur les bénéfices. — La charge d'impôt sur les bénéfices de la période, d'un montant de 458 K€, s'analyse comme suit :

| | | |
|-----------------------------------|--|--------|
| Impôt différé au bilan 31.12.2007 | | 458 K€ |
| Impôt différé au bilan 31.12.2008 | | 0 K€ |
| Variation de la période | | 458 K€ |

| | | |
|---|-----------|-----------|
| Imposition différée liée à la variation des différences temporaires | | -110 K€ |
| Imposition différée liée au déficit fiscal de l'exercice | | -2 858 K€ |
| Imposition différée non reconnue à la clôture de l'exercice | note 4.8. | 3 426 K€ |
| | | 458 K€ |

Le tableau ci-dessous donne le rapprochement entre la charge d'impôt théorique, c'est-à-dire calculée sur la base des dispositions fiscales en vigueur, et la charge d'impôt comptabilisée.

| Preuve d'Impôts au 31 Décembre 2008 (en milliers d'euros) | | Base | Impôts |
|---|-------|---------|--------|
| Résultat retraité avant IS | | -11 69) | |
| Charge d'impôt retraitée théorique | | 22,22% | 2 598 |
| Charge d'impôt retraitée réelle | | | -458 |
| Ecart | | | -3 056 |
| Différences permanentes et retraitements | Bases | 6 186 | 1 375 |
| Crédit impôt Recherche comptabilisé | | | -97 |
| Non activation déficits reportables SMYD | Bases | -4 573 | -1 016 |
| Non activation déficits reportables AUPLATA | Bases | -12 892 | -2 865 |
| Différences temporaires sur retraitements Auplata et Smyd | Bases | 522 | 116 |
| Mouvements de provision sur déficits reportables AUPLATA | Bases | -2 529 | -562 |
| Divers | | | -7 |
| Ecart | | | -3 056 |

La charge d'impôt théorique au taux de droit commun a été calculée suivant les dispositions applicables en Guyane Française qui prévoit notamment un abattement d'1/3 de la base imposable.

5.16. Amortissements des écarts d'acquisition. — Ce poste est exclusivement composé de l'amortissement de l'écart d'acquisition de SMYD - Cf. note 4.1.

5.17. Résultat par action. — Le résultat par action est obtenu en rapportant le résultat net part du Groupe au nombre d'actions composant le capital : 12 231 975 actions.

5.18. Résultat dilué par action. — Le résultat dilué par action est obtenu en rapportant le résultat net part du Groupe au nombre d'actions composant le capital après exercice de la totalité des BSA émis au cours de l'exercice antérieur, soit un nombre d'actions porté de 12 231 975 à 12 361 975.

6. – Notes sur le tableau de flux consolidé.

6.1. Amortissements et provisions. — Ces charges calculées se composent de :

| | | |
|--|-------------------|----------|
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition | note 4.1. | 1 332 K€ |
| Dotations aux amortissements/provisions des R&D et concessions | note 4.2. et 4.3. | 791 K€ |
| Reprises de provisions dépréciation des R&D | note 4.2. | -128 K€ |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles | note 4.4. | 3 110 K€ |
| Dotations aux provisions dépréciation des immo. corporelles | note 4.4. | 1 542 K€ |
| Reprise de provisions pour dépréciation des immo. corporelles | note 4.4. | -212 K€ |
| Dotations aux provisions pour fermeture mines | note 4.11. | 97 K€ |
| Reprise exceptionnelle fermeture mines | note 4.11. | -203 K€ |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | note 4.12. | 258 K€ |
| Dotations aux provisions pour restructuration | note 4.13 | 61 K€ |
| Total | | 6 649 K€ |

6.2. Acquisitions d'immobilisations :

| | | |
|-------------------------------|----------|--------|
| Immobilisations incorporelles | note 4.2 | 316 K€ |
| Immobilisations corporelles | note 4.4 | 648 K€ |
| Total | | 964 K€ |

7. – Engagements.

7.1. Engagements financiers donnés :

Redevance Yaou et Dorlin : Dans le cadre de l'acquisition de SMYD auprès de Golden Star Ressources et de Guyanor Ressources, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1,0 % du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une royauté complémentaire de 1,0 % du CA due lorsque le total des royalties cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera le montant de la dette réglée au BRGM, dette qui s'élève à 2,134 millions d'euros à ce jour.

La mise en oeuvre de ces redevances est effective depuis le 1^{er} décembre 2006 et s'élève pour l'ensemble de l'année 2008 à 65 k€ soit 2 % de la valeur de la production d'or de la mine de Yaou étant donné que la dette BRGM n'est pas réglée.

Garanties réelles : En février 2008, afin de refinancer partiellement le prix d'acquisition d'une partie de son matériel d'exploitation AUPLATA a contracté auprès de FINANCIERE OCEOR (Groupe Caisse d'Epargne), un crédit de 2.297.000€ remboursable en 16 échéances trimestrielles. Afin de garantir ce crédit, AUPLATA a accordé au profit de la FINANCIERE OCEOR un gage sans dépossession portant sur le matériel d'exploitation refinancé. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élevait à 2.167 K€.

De même, dans le cadre des emprunts bancaires destinés à financer les dépôts de garanties et loyers d'avance versés aux loueurs de matériel défiscalisé, des gages de matériel ont également été constitués (note 4.14).

Passifs environnementaux : Les passifs de cette nature sont comptabilisés conformément aux principes comptables exposés en note 3.5.

7.2. Engagements financiers reçus. — Suite au rachat en date du 28 février 2006 des titres de la société SORIM et de la société TEXMINE, une garantie d'actif et de passif a été établie au bénéfice d'AUPLATA par laquelle les garants se sont engagés à indemniser AUPLATA, à titre d'indemnité dans la limite de 2.000.000 €, de tout coûts, dommages, pertes ou préjudices payés ou pris en charge par la SORIM et ou TEXMINE et qui résulteraient d'inexactitudes relatives aux déclarations faites. Cette garantie est assortie d'un seuil de 50.000 € et expire le 28 février 2011 sauf pour les questions douanières, environnementales, fiscales et sociales pour lesquelles les réclamations peuvent être notifiées jusqu'à l'expiration d'un délai de 1 (un) mois à l'issue du délai de prescription qui leur est respectivement applicable. Cette garantie est assortie d'une garantie bancaire à première demande à hauteur de trois cent mille (300.000) euros au bénéfice d'AUPLATA expirant le 10 mars 2009.

8. – Evénements postérieurs à la clôture.

Dettes fiscales & sociales : En date du 23 janvier 2009 un moratoire de 36 mois démarrant le 1er juillet 2009 a été accordé au Groupe AUPLATA pour le règlement des ses dettes sociales et fiscales 2008, pour un montant global demandé de 1 017 K€.

Développement du procédé au thiosulfate : Les tests réalisés sur l'installation pilote en laboratoire ont montré un taux de récupération satisfaisant (43,8 à 51,8 %) de l'or restant dans les rejets déjà traités en gravimétrie de la mine de Dieu-Merci.

Des tests sont en cours sur un démonstrateur industriel sur le site de Dieu-Merci.

Ce projet fait l'objet d'une demande de financement auprès d'OSEO et Auplata a obtenu le 27 février 2009 la qualification « Entreprise Innovante » attribuée par OSEO INNOVATION dans le cadre de la mise au point du nouveau procédé de récupération de l'or à base de thiosulfate, méthode alternative au cyanure et respectueuse de l'environnement. Grâce à cette qualification, l'action Auplata devient immédiatement et pleinement éligible aux FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation), dont 60 % des encours investis doivent l'être dans des entreprises qualifiées innovantes.

Augmentation de capital : Le conseil d'administration du 31 mars 2009 a décidé d'utiliser les délégations données par l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2008 pour réaliser une augmentation de capital par incorporation de créances d'un montant total de 3.762 K€ réservée aux sociétés Pélican Venture, Hydrosol et au FCPR Alysé Venture.

Cette augmentation de capital s'est traduite par l'émission de 2.213.054 actions nouvelles au prix unitaire de 1,70 €, soit une décote de 12 % par rapport à la moyenne pondérée des 20 dernières séances de bourse, conformément aux modalités de la délégation de l'Assemblée Générale.

Titres Miniers : Le 12 janvier 2009, l'AEX (Autorisation d'Exploitation) n° 21/2005 de Yaou a été renouvelée jusqu'au 11 octobre 2009 selon un arrêté préfectoral N° 53 2D/2B/ENV. A échéance, cette AEX ne sera plus renouvelable.

B. — Comptes sociaux au 31 décembre 2008.

I. — Bilan au 31 décembre 2008.

(En milliers d'euros).

| Actif | 01/01/2008-31/12/2008 | | | 31/12/2007 |
|---|-----------------------|---------------|-----------|------------|
| | Brut | Amort & prov. | Net | Net |
| Actif immobilisé | | | | |
| Frais de recherche et développement | 428 814 | 259 435 | 169 379 | 289 075 |
| Concession, brevets et droits similaires | 243 918 | 100 495 | 143 423 | 157 828 |
| Fonds commercial | 3 688 761 | 0 | 3 688 761 | 3 688 761 |
| Autres immobilisations incorporelles | | | 0 | -129 393 |
| Terrains | 4 800 | 2 533 | 2 267 | 3 867 |
| Constructions | 1 312 566 | 584 002 | 728 564 | 700 068 |
| Installations Techniques, matériel et outillage industriels | 4 120 043 | 1 674 443 | 2 445 600 | 2 966 785 |
| Autres immobilisations corporelles | 775 604 | 355 000 | 420 604 | 668 034 |
| Immobilisations en cours | 420 328 | 356 532 | 63 796 | 533 991 |

| | | | | |
|--|------------|------------|-----------|------------|
| Autres participations | 13 868 059 | 13 868 059 | 0 | 13 868 059 |
| Autres immobilisations financières | 466 495 | 424 203 | 42 292 | 42 242 |
| Total (I) | 25 329 388 | 17 624 703 | 7 704 684 | 22 789 316 |
| Actif circulant | | | | |
| Matières Premières, approvisionnements | 407 064 | 174 560 | 232 504 | 641 810 |
| Produits intermédiaires et finis | 78 484 | 37 034 | 41 450 | 0 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 107 516 | | 107 516 | 147 841 |
| Clients et comptes rattachés | 123 778 | 90 073 | 33 705 | 4 358 |
| Autres créances | 8 080 126 | 7 893 969 | 186 157 | 5 500 080 |
| Valeur mobilières de placement | 313 | | 313 | 1 654 528 |
| Disponibilités | 61 137 | | 61 137 | 162 717 |
| Comptes de régularisation | | | | |
| Charges constatées d'avances | 894 241 | | 894 241 | 1 467 199 |
| Total (II) | 9 752 660 | 8 195 636 | 1 557 024 | 9 578 533 |
| Ecart de conversion actif | 7 860 | | 7 860 | 0 |
| Total général | 35 089 908 | 25 820 339 | 9 269 569 | 32 367 849 |

| Passif | 01/01/2008-31/12/2008 (12 mois) | 31/12/2007 (12 mois) |
|---|--|---------------------------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital social | 3 057 994 | 2 145 332 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 26 962 280 | 24 364 342 |
| Réserve légale | 43 179 | 43 179 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | 104 878 | 104 878 |
| Réserves réglementées | 1 158 | 1 158 |
| Autres réserves | | 21 000 |
| Report à nouveau | -5 056 261 | 619 981 |
| Résultat de l'exercice | -26 852 954 | -5 676 242 |
| Total (I) | -1 739 726 | 21 623 628 |
| Autres fonds propres | | |
| Total (II) | 0 | 0 |
| Provisions pour risques et charges | | |
| Provisions pour risques | 295 007 | 75 990 |
| Provisions pour charges | 608 100 | 690 000 |
| Total (III) | 903 107 | 765 990 |
| Dettes | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits | 3 228 536 | 1 405 901 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 2 644 910 | 4 036 479 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 977 007 | 1 431 389 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 121 449 | 970 177 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 2 134 286 | 2 134 286 |
| Total (IV) | 10 106 188 | 9 978 231 |
| Ecart de conversion passif | | |
| Total général | 9 269 569 | 32 367 849 |

II. — Compte de résultat.

(En milliers d'euros).

| | 01/01/2008-31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-----------------------|------------|
| | 12 mois | 12 mois |
| Produits d'exploitation | | |
| Ventes de marchandises | 338 625 | 849 688 |
| Production vendue : de biens | 3 232 304 | 7 793 354 |
| : De services | 935 367 | 1 273 920 |
| Chiffres d'affaires nets | 4 506 296 | 9 916 962 |
| Production stockée | 78 484 | 0 |
| Production immobilisée | 328 559 | 383 209 |
| Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges | 788 776 | 45 839 |
| Autres produits | 54 023 | 1 068 |
| Total des produits d'exploitation | 5 756 137 | 10 347 078 |
| Charges d'exploitation | | |
| Achat de mat. Premières et autres approvisions (y compris droits de douanes) | 1 343 909 | 3 014 874 |
| Variation de stock (mat. Premières et autres approvisions) | 234 746 | -356 818 |
| Autres achats et charges externes | 2 401 679 | 3 625 463 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 114 832 | 216 338 |
| Salaires et traitements | 2 863 309 | 3 733 968 |
| Charges sociales | 953 654 | 893 434 |
| Dotations d'exploitation | | |
| Sur immobilisations : Dot. Aux amortissements. | 1 226 257 | 620 855 |
| Sur actif circulant : Dot. Aux provisions | 211 594 | 126 073 |
| Pour risques et charges : Dot. Aux provisions | 73 100 | 168 053 |
| Autres charges | 66 090 | 141 506 |
| Total des charges d'exploitation | 9 489 170 | 12 183 747 |
| Résultat d'exploitation | -3 733 033 | -1 836 669 |
| Produits financiers | | |
| Produits financiers de participation | 341 467 | 309 676 |
| Reprise sur provisions et transferts de charges | 10 133 | 76 855 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 4 295 | 201 043 |
| Total des produits financiers | 355 895 | 587 575 |
| Charges financières | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | 7 860 | 87 090 |
| Intérêts et charges assimilées | 192 167 | 82 656 |
| Total des charges financières | 200 027 | 169 746 |
| Résultat financier | 155 868 | 417 829 |
| Résultat courant avant impôts | -3 577 165 | -1 418 840 |
| Produits exceptionnels | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 6 240 | 16 689 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 121 775 | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 496 606 | |
| Total des produits exceptionnels | 624 621 | 16 689 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 796 930 | 3 742 654 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 555 385 | 81 522 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | 22 443 287 | 449 915 |
| Total des charges exceptionnelles | 23 795 603 | 4 274 091 |
| Résultat exceptionnel | -23 170 982 | -4 257 402 |

| | | |
|--------------------------|-------------|------------|
| Impôts sur les bénéfices | 104 807 | |
| Total des produits | 6 736 653 | 10 951 342 |
| Total des charges | 33 589 607 | 16 627 584 |
| Bénéfice ou perte | -26 852 954 | -5 676 242 |

III. — Annexe aux comptes sociaux.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Total du bilan avant répartition | 9 269 569 € |
| Chiffre d'affaires | 4 506 296 € |
| Résultat de la période (perte) | -26 852 954 € |

1. — Faits majeurs de l'exercice.

Activité minière. — Au 31 décembre 2008, la société détient une concession minière sur le site de Dieu-Merci.

Cette concession est exploitée depuis 2002 et expire en 2018.

Au cours de l'exercice 171 Kg d'or ont été produits contre 477 Kg pour l'exercice antérieur.

Cette forte baisse de la production résulte essentiellement de la qualité du minerai disponible, de la capacité de l'outil de production, des moyens humains mis en oeuvre et des travaux mis en oeuvre dans le cadre du programme de mise aux normes réglementaires.

Du fait d'un rendement insuffisant du procédé de traitement du minerai par gravimétrie, les coûts de production excèdent fortement les prix de vente de l'or. Un nouveau procédé de traitement du minerai, compatible avec les contraintes environnementales, a été identifié (thiosulfate) et son développement entrepris.

Avant que ce procédé soit opérationnel, la société a du initier en mai 2008 un plan de réorganisation de son exploitation afin de limiter ses pertes. Ce plan s'est traduit par une forte limitation de la production, à l'origine d'un plan social, initié en juin dernier, et dont l'objectif était de réduire les effectifs à une cinquantaine de personnes pour les sociétés AUPLATA et SMYD.

Ce plan s'est terminé en décembre dernier avec un effectif de 33 personnes pour la société.

Mise aux normes. — Dans le cadre de la normalisation réglementaire de l'ensemble de l'industrie aurifère guyanaise, AUPLATA a été mise en demeure par arrêté préfectoral par les autorités en 2008, sur le site de Dieu-Merci, de supprimer les rejets polluants de l'exploitation minière, de ne pas se livrer à des activités minières en dehors des limites de la concession et de garantir la sécurité de son personnel. De même, les autorités ont demandé à la société de consigner la somme totale de 106.000 € correspondant au montant des actions de mise en conformité visées dans les arrêtés de l'année 2007 et au coût de la constitution d'un dossier de régularisation administrative.

Au cours de l'exercice, AUPLATA a mis tout en oeuvre afin de satisfaire aux ajustements nécessaires et a recruté un ingénieur en charge du pilotage de ces mises aux normes.

Emprunts bancaires. — Afin de refinancer partiellement le prix d'acquisition d'une partie de son matériel d'exploitation AUPLATA a contracté auprès de FINANCIERE OCEOR (Groupe Caisse d'Epargne), un crédit de 2 297 000 € remboursable en 16 échéances trimestrielles.

Dettes fiscales et sociales. — La société a demandé un règlement échelonné sur 36 mois débutant le 1^{er} Juillet 2009 de ses dettes sociales et fiscales 2008 impayées au 15 janvier 2009 dans le cadre de la procédure de la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF).

Cession des actions détenues par le premier actionnaire d'AUPLATA

Le 7 Novembre 2008, la famille Gorgé, principalement au travers de la société Pélican Venture qu'elle contrôle à 100 %, a acquis la totalité des actions détenues par Auluxe, holding de la famille Aubert et premier actionnaire d'AUPLATA. Le Groupe Pélican Venture a également acquis la totalité des actions détenues directement par Christian Aubert. La famille Gorgé détenait ainsi, au 7 novembre 2008, 39 % du capital d'AUPLATA.

Augmentation de capital réservée à Pélican Venture

Dans un contexte de grandes difficultés financières, le conseil d'administration du 13 novembre 2008 a décidé d'utiliser les délégations données par l'Assemblée Générale des actionnaires en 2007 pour réaliser une augmentation de capital par incorporation de créance d'un montant de 3,5 M€ réservée à la société Pélican Venture. Cette opération visait à renforcer les fonds propres de la société diminués par les pertes importantes de l'exercice en cours. Cette augmentation de capital s'est traduite par l'émission de 3 608 247 actions nouvelles au prix unitaire de 0,97 €, soit une décote de 18 % par rapport à la moyenne pondérée des 20 dernières séances de bourse, conformément aux modalités de la délégation de l'Assemblée Générale. A l'issue de cette opération, la participation du groupe familial Gorgé au capital d'AUPLATA est portée à 57,1 %

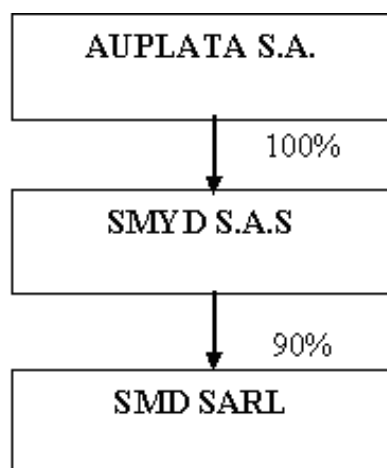
Réorganisation de la direction. — Le Conseil d'Administration d'AUPLATA a nommé Christian Queyroix au poste de Directeur Général de la société, spécialement en charge du développement du procédé thiosulfate, en remplacement de Michel Juilland.

Le Conseil d'Administration d'AUPLATA a nommé Jean-Pierre Gorgé au poste de Président du Conseil d'Administration de la société, en remplacement de Christian Aubert, qui conserve son mandat d'administrateur de la société.

Soutien financier des actionnaires historiques d'AUPLATA

Les actionnaires historiques d'AuPlata ont renouvelé leur soutien financier au groupe à travers l'apport en compte courant de 2.000.000 € décidé le 10 octobre 2008.

A la clôture de l'exercice, l'organigramme de la société est le suivant :



La société SMD n'a eu aucune activité sur l'exercice.

2. – Evènements postérieurs à la clôture.

Dettes fiscales et sociales. — En date du 23 janvier 2009 un moratoire de 36 mois démarrant le 1er juillet 2009 a été accordé à la Société pour le règlement de ses dettes sociales et fiscales 2008, pour un montant global demandé de 652 K€.

Développement du procédé au thiosulfate. — Les tests réalisés sur l'installation pilote en laboratoire ont montré un taux de récupération satisfaisant (43,8 à 51,8 %) de l'or restant dans les rejets déjà traités en gravimétrie de la mine de Dieu-Merci.

Des tests sont en cours sur un démonstrateur industriel sur le site de Dieu-Merci.

Ce projet fait l'objet d'une demande de financement auprès d'OSEO et a obtenu le 27 février 2009 la qualification « Entreprise Innovante » attribuée par OSEO INNOVATION dans le cadre de la mise au point du nouveau procédé de récupération de l'or à base de thiosulfate, méthode alternative au cyanure et respectueuse de l'environnement. Grâce à cette qualification, l'action Auplata devient immédiatement et pleinement éligible aux FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation), dont 60 % des encours investis doivent l'être dans des entreprises qualifiées innovantes.

Augmentation de capital. — Le conseil d'administration du 31 mars 2009 a décidé d'utiliser les délégations données par l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2008 pour réaliser une augmentation de capital par incorporation de créances d'un montant total de 3.762 K€ réservée aux sociétés Pélican Venture, Hydrosol et au FCPR Alysé Venture.

Cette augmentation de capital s'est traduite par l'émission de 2.213.054 actions nouvelles au prix unitaire de 1,70 €, soit une décote de 12 % par rapport à la moyenne pondérée des 20 dernières séances de bourse, conformément aux modalités de la délégation de l'Assemblée Générale.

3. – Règles, méthodes comptables et notes sur le bilan.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la société sont consolidés par PELICAN VENTURE S.A.S. (Siren: 420 038 366).

3.1. Principes de continuité d'exploitation. — Les capitaux propres de la société sont négatifs de 1 739 726 € à la clôture de l'exercice.

De manière générale, les mines ne peuvent être exploitées qu'en vertu d'une concession ou par l'Etat. Toutefois, dans les départements d'outre-mer, à l'exception des hydrocarbures liquides ou gazeux, les mines peuvent également être exploitées en vertu d'une autorisation d'exploitation (AEX) ou d'un permis d'exploitation (PEX) accordés dans les conditions prévues au code minier. Les titres miniers délivrés confèrent, à leur titulaire, le droit exclusif d'exploitation indivisible sur les substances mentionnées dans la décision d'octroi.

L'obtention des différents permis miniers représente « un point critique » pour AUPLATA comme pour toutes les entreprises dont l'activité est axée sur l'exploitation des sous-sols. AUPLATA possède d'ores et déjà des concessions valables jusqu'en 2018 sur le site de Dieu-Merci. Cela lui permet d'exploiter cette mine selon les modalités et le calendrier qu'elle désire. De la même manière, la S.A.S. SMYD, filiale à 100 %, possède une AEX sur Yaou valable jusqu'au 11 octobre 2009 qui lui a permis de débiter l'exploitation avant même l'obtention du PEX et ce, dans les limites imposées par les autorités. En effet, dans le cadre d'une AEX, les prélèvements de minerais ne peuvent être réalisés que sur une surface d'1 kilomètre² (superficie maximale dans le cadre des AEX) alors que l'obtention du PEX lui permettrait des prélèvements sur la superficie totale demandée dans le cadre de la demande de permis miniers, soit sur Yaou, 52 kilomètres².

En Octobre 2008, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) a informé la S.A.S. SMYD qu'il envisageait de donner une suite favorable à cette demande de PEX, sous réserve de satisfaire préalablement ses obligations en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et que les arrêtés préfectoraux soient levés. Enfin, le « schéma départemental d'orientation minière et d'aménagement » prévu pour la fin du premier semestre 2009 ne semble pas, dans son ébauche, remettre en cause l'exploitation minière dans les zones géographiques où se situent les permis minier du Groupe.

De plus, au cours de l'exercice 2008, le Groupe a dû faire face à de nombreuses difficultés d'ordre opérationnel et réglementaire, avec une faiblesse des teneurs en or du minerai extrait et de nouveaux moyens à mobiliser afin de se conformer progressivement aux demandes de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). La mise aux normes des exploitations minières est un point primordial pour d'une part obtenir les permis et autorisations nécessaires à la poursuite de l'activité et d'autre part, pour pouvoir obtenir les agréments obligatoires pour l'industrialisation du procédé au thiosulfate.

Dans ce contexte, avec une production en forte baisse et des moyens humains et financiers affectés à des travaux non générateurs de cash, la situation financière de la Groupe s'est largement dégradée.

AUPLATA a réalisé, pour faire face à cette situation, de nombreux ajustements en termes d'organisation :

— Ajustement significatif des effectifs et concentration des moyens humains sur les deux mines en exploitation, Dieu-Merci et Yaou, mise en oeuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) ;

— Mise en place d'une nouvelle organisation par site avec l'apport de personnel minier qualifié ;

— Amélioration des opérations de géologie et d'extraction afin d'accroître la productivité des mines et assurer une meilleure planification des ressources exploitables visant à garantir des teneurs en or homogènes et permettre des productions d'or régulières.

Au cours du deuxième semestre 2008, le Groupe a, en conséquence de ces ajustements, enregistré une production très limitée, avec en particulier une division par 4 de sa production au cours du dernier trimestre de l'exercice. A cette même période, les ajustements d'effectifs engagés durant l'année étaient achevés avec la finalisation de la mise en oeuvre du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), les effectifs de la société atteignant ainsi 33 personnes à la clôture fin 2008 contre 135 personnes un an plus tôt.

Au cours de l'exercice, la Groupe a exploré la possibilité de mettre en oeuvre un nouveau procédé d'extraction de l'or, à moindre coûts opérationnels. De nombreux tests ont ainsi été engagés avec succès par AUPLATA. Le procédé, qui est aujourd'hui dans sa phase terminale de test avec la mise en place sur site d'un démonstrateur, correspond à une méthode de récupération de l'or sur la base d'un traitement du minerai à base de solutions de thiosulfate de sodium. Ce procédé permet d'augmenter sensiblement le rendement d'or récupéré au sein du minerai traité. Ainsi, le rendement obtenu avec l'utilisation de ce procédé pourrait atteindre environ 60 % de l'or présent dans le minerai contre seulement 25 à 35 % à ce jour avec le procédé par gravimétrie.

Les efforts déployés par le Groupe au cours de l'exercice 2008 et depuis le début de l'année 2009, avec le concours et le soutien d'un nouvel actionnaire de référence, et les perspectives de mise en oeuvre de manière industrielle du nouveau procédé de traitement du minerai permettent d'entrevoir une évolution favorable de la situation opérationnelle et financière du Groupe à moyen terme. Toutefois, ces évolutions attendues restent dépendantes de la réussite de la mise en place et du rendement industriel du nouveau procédé évoqué plus haut ainsi que du renforcement des moyens financiers mis à disposition d'AUPLATA pour d'une part, engager son industrialisation sur les sites miniers actuellement détenus par le Groupe et d'autre part, assurer le financement du Groupe jusqu'à ce que l'exploitation génère des cash-flows suffisants.

Bien qu'AUPLATA doive faire face aux risques mentionnés ci-avant, le principe de continuité d'exploitation reste maintenu compte tenu d'une part des avancées satisfaisantes des tests du nouveau procédé de traitement devant être mis en place par la Groupe sur ses sites de production et d'autre part des moyens financiers devant être mis à disposition d'AUPLATA dans les mois à venir, au travers d'une levée de fonds à réaliser auprès de nouveaux actionnaires financiers auprès desquels des discussions sont entrées dans une phase de finalisation.

3.2. Actif :

3.2.1. Actif immobilisé :

| (En euros) | Actif immobilisé : mouvements de l'exercice | | | |
|------------------------------------|---|--------------|------------|--------------|
| | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture |
| Valeurs brutes : | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 4 222 532 | 316 929 | 177 968 | 4 361 493 |
| Immobilisations corporelles | 6 866 084 | 412 589 | 645 332 | 6 633 341 |
| Immobilisations financières | 14 344 637 | | 10 083 | 14 334 554 |
| Total | 25 433 253 | 729 518 | 833 383 | 25 329 388 |
| Amortissements et provisions : | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 216 262 | 273 062 | 129 393 | 359 931 |
| Immobilisations corporelles | 1 993 339 | 1 459 298 | 480 127 | 2 972 510 |
| Autres immobilisations financières | 434 336 | 13 868 059 | 10 133 | 14 292 262 |
| Total | 2 643 937 | 15 600 419 | 619 653 | 17 624 703 |

Actifs incorporels. — La valeur brute des actifs incorporels d'un montant total de 4 361 493 € se compose comme suit, à la clôture de l'exercice :

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Etudes & travaux exploration minière | 170 934 € |
| Etude thiosulfate | 257 880 € |
| Concessions minières | 243 918 € |
| Fonds commercial | 3 688 761 € |

Etudes et travaux d'exploration minière. — Ces études concernent essentiellement la géologie du site de Couriège (163 156 €) en vue de son exploitation future - immobilisation de l'exercice : 10 474 €. Par ailleurs, le projet d'exploitation de la mine de Délices ayant été abandonné, les études et travaux réalisés (128 K€), totalement provisionnés au 31.12.2007, ont été comptabilisés en perte et la provision du même montant, reprise.

Etudes procédé thiosulfate. — Les charges exposées sur l'exercice et immobilisées pour un montant total de 257 880 € sont essentiellement constituées d'honoraires d'expert, d'analyses, de produits chimiques et de coûts de personnel. Par prudence, cette étude a été intégralement provisionnée.

Concessions minières. — La Société AUPLATA dispose sur le site de Dieu-Merci d'une concession exploitée depuis 2002.

| | N° de permis | Superficie(en Km ²) | Échéance du droit minier |
|------------------------|--------------|---------------------------------|--------------------------|
| Concession DIEU MERCI | 04/80 | 102,40 | 31/12/18 |
| Concession la victoire | 03/80 | 21,60 | 31/12/18 |
| Concession RENAISSANCE | 02/80 | 12,50 | 31/12/18 |

Les concessions sont amorties sur leur durée de validité.

Au 31 décembre 2008, la durée de vie résiduelle des concessions était 10 ans pour l'ensemble des concessions.

Fonds commercial. — Le fond commercial résulte du mali technique constaté lors de la transmission universelle du patrimoine de la SAS SORIM, intervenue le 12 mai 2006.

Actifs corporels. — Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées d'installations et de matériels (extraction, transport et traitement du minéral) en services et en cours de réalisation localisés sur le site minier de Dieu-Merci.

A hauteur de 71 K€, ces immobilisations ont été produites par la société au cours de l'exercice à partir de ressources consistant essentiellement en matériaux, utilisation des équipements et de la main d'œuvre.

Les immobilisations en cours sont principalement constituées d'aménagements et de travaux sur la mine de Dieu-Merci et de matériel de laboratoire et de production (cyanuration) non encore mis en service.

Les actifs corporels sont évalués à leur valeur d'apport, coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service et de remise en état (sites miniers).

Amortissements et provisions. — Ils sont pratiqués selon le mode linéaire, estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, sur les durées d'utilité estimées comme suit :

| | |
|---|-----------|
| Installations techniques, matériels et outillages | 3 à 5 ans |
| Agencements divers | 7 ans |
| Mobilier et matériel de bureau | 3 à 5 ans |

Ces courtes durées s'expliquent par la localisation des sites d'exploitation en forêt équatoriale, en Guyane française.

Les biens incorporant des composants d'une valeur significative destinés à être remplacés au terme d'une durée prédéterminée plus courte que la durée d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation.

Par prudence, les biens suivants ont été intégralement provisionnés pour un montant total de 357 K€ :

| | |
|---|--------|
| Usine alluvionnaire (projet ajourné) | 205 K€ |
| Matériel de laboratoire (déjà déprécié au 31.12.2007) | 108 K€ |
| Installation technique en cours thiosulfate | 43 K€ |

Immobilisations financières. — Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

La valeur brute des immobilisations financières d'un montant total de 14 333 554 € se constitue comme suit :

| | |
|--|--------------|
| Actions SMYD SAS | 13 868 059 € |
| Dépôts de garantie des biens loués : 4 | 62 558 € |
| Autres dépôts de garantie | 3 937 € |

La valeur des titres SMYD SAS de 13 868 059 € se décompose, elle-même, comme suit :

| | |
|-----------------|--------------|
| Valeur d'apport | 11 733 773 € |
|-----------------|--------------|

| | |
|--------------------|-------------|
| Complément de prix | 2 134 286 € |
|--------------------|-------------|

Le complément de prix constaté au 30.06.2006, résulte d'une condition d'acquisition qui prévoyait qu'une somme de 2 134 000 € serait due aux vendeurs lors du début de l'exploitation d'une des mines de YAOU ou DORLIN.

La valeur des titres SMYD SAS de 13 868 059 € a été intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice, la valeur d'usage de ces titres étant incertaine eu égard à l'impossibilité actuelle d'une exploitation rentable des sites miniers et de l'incertitude sur l'obtention des permis d'exploitation.

Situation des filiales. — AUPLATA détient la totalité du capital de SMYD S.A.S.

Au 31 décembre 2008, la situation de cette société est la suivante :

| | |
|--------------------------------|------------|
| Capital | 20 360 000 |
| Capitaux propres | -4 773 585 |
| % Capital détenu | 100 % |
| Valeur d'inventaire des titres | 13 868 059 |
| Prêts et avances consenties | 7 857 969 |
| C.A dernier exercice | 3 606 750 |
| Résultat dernier exercice | -4 909 060 |
| Dividendes encaissés | Néant |

3.2.2. Actif circulant :

Stocks et en cours : Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux. Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêt des comptes n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêt des comptes compte tenu des modes de fonctionnement de la Société, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par la Société, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par la Société.

Les coûts de production miniers comprennent les coûts directs et indirects de production, les amortissements des actifs industriels immobilisés et des coûts de développement immobilisés (exploration). Ils comprennent également les coûts liés aux dégradations des sites.

Les stocks de consommables sont essentiellement constitués d'énergie (gas-oil), de fournitures et de pièces détachées.

Certains stocks de fournitures et de pièces détachées dont l'utilité future n'était pas établie ont été intégralement provisionnés pour un montant total de 174,6 K€ ;

Le stock d'or est valorisé sur la base du coût de production moyen du second semestre de l'exercice en excluant la sous activité : 78,5 K€.

Cette valeur a été réduite par le biais d'une provision pour dépréciation (37 K€) afin que la valeur nette du stock n'excède par sa valeur nette de réalisation.

Créances : Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les Autres créances sont essentiellement constituées d'avances en compte courant à la S.A.S. SMYD pour un montant de 7 857 969 € et d'une créance sur le Trésor public relative à un crédit d'impôt recherche d'un montant de 97 242 €.

La recouvrabilité des avances en compte courant à la société SMYD SAS, n'étant pas assurée, par prudence, la totalité de la créance a été provisionnée.

La créance d'impôt société de 202 K€ relative au déficit fiscal 2006 (909 K€) conséquence de la déductibilité fiscale des frais d'augmentation de capital a été, par prudence, constatée en perte au motif que l'importance des déficits fiscaux de la société à la date de clôture de l'exercice (Cf. note 4.4.) peut ne pas permettre leur imputation totale sur les bénéfices fiscaux à venir avant l'échéance des concessions.

Le tableau ci-dessous donne la composition et l'évolution des provisions pour dépréciation des créances.

| (En €) | 31/12/2007 | Dotations | Reprises | 31/12/2008 |
|-----------------|------------|-----------|----------|------------|
| Clients | 90 073 | | | 90 073 |
| Autres créances | 36 000 | 7 857 969 | | 7 893 969 |
| Total | 126 073 | 7 857 969 | | 7 984 042 |

3.2.3. Charges comptabilisées d'avance. — Les charges comptabilisées d'avance, d'un montant de 894 241 € sont essentiellement constituées par des loyers de matériels et équipements payés d'avance.

3.2.4. Tableau des créances par échéance :

| (En Euros) | Etat des créances | | | |
|------------------------------------|-------------------|----------------|---------------------------------|-----------------|
| | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an et moins de 5 ans | A plus de 5 ans |
| Autres immobilisations financières | 466 495 | 47 032 | 419 463 | |
| Avances et acomptes versés | 107 516 | 107 516 | | |
| Clients et comptes rattachés | 123 778 | 123 778 | | |
| Autres créances | 8 080 126 | 186 157 | 7 893 969 | |
| Total créances | 8 311 420 | 417 451 | 7 893 969 | |

| | | | | |
|---------------------------------|-----------|---------|-----------|--|
| Charges comptabilisées d'avance | 894 241 | 429 331 | 464 910 | |
| | 9 672 156 | 893 814 | 8 778 342 | |

3.2.5. Trésorerie. — La trésorerie est quasi exclusivement constituée de soldes débiteurs de banques.

3.3. Passif :

3.3.1. Capital social. — Le capital social, d'un montant de 3 057 993,75 € est divisé en 12 231 975 actions de 0,25 € de nominal chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice se présente comme suit :

| (En milliers d'euros) | 31/12/2007 | Affectation résultat 2007 | Augment. de capital (1) | Augment. de capital (2) | Résultat de l'exercice | 31/12/2008 |
|--------------------------|------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|------------|
| Capital | 2 145 | | 902 | 11 | | 3 058 |
| Primes d'émission/apport | 24 364 | | 2 598 | | | 26 962 |
| Réserves | 790 | -5 676 | | -21 | | -4 907 |
| Résultat | -5 676 | 5 676 | | | -26 853 | -26 853 |
| Total général | 21 624 | 0 | 3 500 | -10 | -26 853 | -1 740 |

(1) : 13.11.2008 : augmentation de capital réservée à Pelican Venture de 902 061,75 € par la création de 3 608 247 actions souscrites au prix de 0,97 €, donnant lieu à une prime d'émission de 2 597 937,84 €.

(2) : 21.12.2008 : augmentation de capital réservée aux salariés de 10 600 € par attribution de 42 400 actions gratuites. Le solde de la réserve spéciale : 10 400 € est repris en résultat (aucune autre attribution devant intervenir).

3.3.2. Provisions. — Le tableau ci-dessous donne la composition et l'évolution des provisions au cours de la période :

| (En Euros) | 31/12/2007 | Dotations | Reprises | 31/12/2008 |
|--|------------|-----------|----------|------------|
| Provision pour litiges personnel | 75 990 | 109 066 | | 185 056 |
| Provision pour pénalités sociales/fiscales | 0 | 64 714 | | 64 714 |
| Provision pour risque financier | 0 | 7 860 | | 7 860 |
| Provision pour fermeture des sites | 690 000 | 73 100 | 155 000 | 608 100 |
| Provision plan social | | 37 377 | | 37 377 |
| Total provisions | 765 990 | 292 117 | 155 000 | 903 107 |

La provision pour litiges personnel concerne des actions entreprises par des salariés licenciés.

La provision pour fermeture des sites miniers couvre les coûts futurs de fermeture du site minier de Dieu- Merci à l'issue de son exploitation au 31.12.2018 (fin de la concession).

La valeur de ce passif a été établie sur les bases de la valeur actuelle, à la date de clôture, des :

— Coûts de remise en état du site (expertise technique),

— Coûts sociaux de fermeture du site.

Les principales natures de coûts prises en compte dans l'évaluation de la provision sont les suivantes :

— Profilage et aménagement des fosses d'extraction

— Reprofilage des berges

— Traitement des eaux de ruissellement, digues

— Frais liés à l'analyse de la pollution

— Démontage des installations

— Revégétalisation.

Les coûts de démontage des installations ont donné lieu à la comptabilisation d'un actif de 87 K€, comptabilisé dans le poste d'immobilisation construction.

Les montants provisionnés au titre des coûts sociaux de fermeture de site sont actualisés sur la base d'un taux d'inflation des coûts de 3 % et d'un taux d'actualisation de 4 %.

La reprise de provision relative aux coûts de licenciements/reclassement du personnel est la conséquence du plan social.

3.3.3. Dettes :

| (En Euros) | Etat des dettes | | | |
|---------------------------------|-----------------|----------------|---------------------------------|-----------------|
| | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an et moins de 5 ans | A plus de 5 ans |
| Etablissements de crédit | 3 228 536 | 1 085 774 | 2 142 762 | |
| Comptes courants associés | 2 644 910 | | 2 644 910 | |
| Fournisseurs | 977 007 | 977 007 | | |
| Dettes fiscales et sociales (1) | 1 121 449 | 1 121 449 | | |
| Dettes sur immobilisations | 2 134 286 | 2 134 286 | | |

| | | | |
|--|------------|-----------|-----------|
| | 10 106 188 | 5 318 516 | 4 787 672 |
|--|------------|-----------|-----------|

(1) Dont 652 K€ ayant fait l'objet d'un moratoire sur 36 mois en date du 23 janvier 2009 débutant le 1^{er} juillet 2009.

3.4. Dettes et créances avec les entreprises liées

- Avances en compte courant à la filiale à 100 % SMYD S.A. : 7 857 969 €
- Avances en compte courant à la filiale à SMD Sarl : 36 000 €

4. – Notes sur le compte de résultat.

4.1. Résultat d'exploitation :

4.1.1. Chiffre d'affaires. — Les ventes d'or de l'exercice se montent à 3 230 K€, en forte baisse (-58 %) par rapport à l'exercice antérieur : 7 789 K€. Les ventes de marchandises et de services consistent essentiellement en des refacturations à la S.A.S. SMYD d'achats de biens et services (ventes de marchandises) et de main d'oeuvre et prestations de services administratifs et logistiques (ventes de services) – Cf. note 4.5.

4.1.2. Autres produits d'exploitation :

Production Stockée : Le montant présenté en production stockée correspond au stock d'or produit en attente d'expédition valorisé tel qu'indiqué en note 3.2.2.

Production immobilisée : D'un total de 329 K€ se décomposant comme suit :

- Développement procédé thiosulfate : 258 K€ note 3.2.1.
- Installation thiosulfate en cours : 43 K€
- Autres immobilisations corporelles : 28 K€

Transferts de charges d'exploitation : D'un total de 789 K€ décomposant comme suit :

- Plan social : 732 K€ (Indemnités de licenciement et personnel non productif).
- Production d'or volée : 57 K€

4.1.2. Effectif. — Le tableau ci-dessous donne l'évolution des effectifs sur la période :

| | 2008 | 2007 |
|-------------------------|------|------|
| Effectif moyen | 91 | 128 |
| Effectif fin d'exercice | 33 | 135 |
| Dont cadres | 12 | 13 |

4.1.3. Rémunération des dirigeants. — Néant.

4.1.4. Charges sociales. — La Guyane Française bénéficie d'abattements importants en matière de bases de cotisation sociale (maladie et vieillesse). Il en résulte un montant de charges sociales sensiblement réduit par rapport aux entreprises métropolitaines.

4.1.5. Dotations aux amortissements et provisions. — Ces dotations et reprises se décomposent comme suit :

| | | |
|--|-------------|-------------|
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles | Note 3.2.1. | 15 182 € |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles | Note 3.2.1. | 1 211 075 € |
| Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks | Note 3.2.2. | 211 594 € |
| Dotations aux provisions pour fermeture mine | Note 3.3.2. | 73 100 € |

4.2. Résultat financier :

4.2.1. Charges financières. — Ces charges d'un montant de 200 027 € se décomposent comme suit :

| | |
|---------------------------|-----------|
| Dotations aux provisions | 7 860 € |
| Intérêts des emprunts | 183 762 € |
| Autres charges d'intérêts | 8 385 € |

4.2.2. Produits financiers. — Ces produits d'un montant de 355 895 € se décomposent comme suit :

| | |
|---|-----------|
| Intérêts des avances en compte courant à la S.A.S. SMYD | 341 467 € |
| Reprise de provisions pour dépréciation d'immobilisations financières | 10 133 € |
| Plus-values sur cessions de valeurs mobilières de placement | 4 295 € |

4.3. Résultat exceptionnel. — Le résultat exceptionnel, négatif de 23 171 K€, se constitue comme suit :

| | |
|--|---------|
| Charges liées au plan social | 732 K€ |
| Vol production or | 57 K€ |
| Autres charges de gestion | 8 K€ |
| Produits divers de gestion | - 6 K€ |
| Reprise réserve spéciale | -10 K€ |
| Perte opérations de gestion | 781 K€ |
| VNC Immobilisations cédées/rebutées/volées | 555 K€ |
| Produits cession immobilisations | -111 K€ |
| Perte opérations de capital | 444 K€ |

| | | |
|---|--------------|-----------|
| Dotations provisions pour litiges personnel | Note 3.3.2. | 109 K€ |
| Dotation provision plan social | Note 3.3.2. | 37 K€ |
| Dotations provisions pénalités sociales/fiscales | Note 3.3.2. | 65 K€ |
| Dotations aux prov. pour dépréciation des immo. incorporelles | Note 3.2.1. | 258 K€ |
| Dotations aux prov. pour dépréciation des immo. corporelles | Note 3.2.1. | 248 K€ |
| Dotations aux prov. pour dépréciation des comptes courants | Note 3.2.2.. | 7 858 K€ |
| Dotations aux prov. pour dépréciation des titres de participation | Note 3.2.1. | 13 868 K€ |
| Reprise de provision fermeture mine | Note 3.3.2. | - 155 K€ |
| Reprise de provision pour dépréciation Immobilis. Incorporelles | Note 3.2.1. | - 342 K€ |
| Perte sur amortissements et provisions | | 21 946 K€ |

4.4. Impôts sur les bénéfices. — La charge d'impôt de l'exercice est calculée sur la base de la réglementation applicable en Guyane Française qui prévoit d'un abattement de 1/3 sur la base de son bénéfice imposable (art. 217 bis du CGI).

Le résultat fiscal de l'exercice, négatif de 12 892 K€, conduit à un déficit fiscal cumulé à la clôture de l'exercice de 19 331 K€.

La charge d'IS de l'exercice, d'un montant de 104 807 €, s'établit comme suit :

| | |
|--|---------------|
| Créance d'impôt différé comptabilisée en 2006, passée en charge sur l'exercice | (1) 202 049 € |
| Crédit d'impôt recherche | -97 242 € |
| Charge nette | 104 807 € |

(1) Par prudence, cette créance n'a pas été maintenue à l'actif du bilan, compte tenu de l'incertitude existant relative à la possibilité d'imputer la totalité du déficit fiscal sur les bénéfices fiscaux à venir avant l'échéance des concessions minières.

4.5. Charges et produits en relation avec les entreprises liées :

Produits et Charges d'exploitation :

Produits : Refacturation de biens et services achetés à SMYD SAS : 338 625 €

Prestations de services administratifs et logistiques rendues à SMYD SAS : 387 796 €

Personnel détaché à SMYD SAS : 509 615 €

Charges : Refacturation de biens et services achetés par SMYD SAS : 18 450 €

Personnel détaché de SMYD SAS : 419 343 €

Produits financiers :

Intérêts rémunérant les avances en compte courant à la filiale à 100 % SMYD S.A. : 341 467 €

(Taux basé sur le montant fiscalement déductible : 6,21 % moyen sur l'exercice)

5. – Engagements financiers.

5.1. Engagements financiers donnés

Contrats de location. — Le tableau ci-dessous donne l'évolution des engagements relatifs aux contrats de location de matériel et équipement en cours à la clôture de l'exercice :

Tous ces contrats sont d'une durée de 5 ans, à l'origine.

Immobilisations en crédit bail (en milliers d'euros)

| Valeur des biens | Amortissements | | Valeur nette |
|------------------|----------------|---------|--------------|
| | Exercice | Cumulés | |
| 2 285 | 489 | 1 226 | 1 059 |

Engagements de crédit bail (en milliers d'euros)

| Redevances payées | | Redevances restant à payer | | | Prix achat résiduel |
|-------------------|----------|----------------------------|-----------|-------|---------------------|
| Exercice | Cumulées | moins 1 ans | 1 à 5 ans | Total | |
| 401 | 1 285 | 376 | 501 | 877 | 424 |

Redevance Yaou et Dorlin. — Dans le cadre de l'acquisition de SMYD auprès de Golden Star Ressources et de Guyanor Ressources, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1,0 % du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une royauté complémentaire de 1,0 % du CA uniquement lorsque le total des royalties cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera le montant de la dette réglée au BRGM, dette qui d'élève à 2,134 millions d'euros à ce jour.

La mise en oeuvre de ces redevances est effective depuis le 1^{er} décembre 2006 et s'élève pour l'année 2008 à 64 996€, soit 2 % de la valeur de la production d'or de la mine de Yaou.

Passifs environnementaux. — Les passifs de cette nature sont comptabilisés conformément aux principes comptables exposés en 3.3.2.

Engagements de retraite. — Ces droits font l'objet d'une valorisation conforme à la réglementation en vigueur et à la norme IAS 19 révisée en ce qui concerne les engagements de retraite.

Compte tenu des caractéristiques du personnel de l'entreprise : faible ancienneté et fort turn-over, ce montant d'engagement est non significatif à la clôture de l'exercice (moins de 2 K€).

Nantissement de matériel. — Afin de garantir le crédit de la FINANCIERE OCEOR (note 1.1.), AUPLATA a accordé au profit de la banque un gage sans dépossession portant sur le matériel d'exploitation refinancé qui s'élève au 31 décembre 2008 à 2.167 K€.

De même, dans le cadre des emprunts bancaires destinés à financer les dépôts de garanties et loyers d'avance versés aux loueurs de matériel défiscalisé, des gages de matériel ont également été constitués.

5.2. Engagements financiers reçus. — Suite au rachat en date du 28 février 2006 des titres de la société SORIM et de la société TEXMINE, une garantie d'actif et de passif a été établie au bénéfice d'AUPLATA par laquelle les garants se sont engagés à indemniser AUPLATA, à titre d'indemnité dans la limite de 2.000.000 €, de tout coûts, dommages, pertes ou préjudices payés ou pris en charge par la SORIM et ou TEXMINE et qui résulteraient d'inexactitudes relatives aux déclarations faites. Cette garantie est assortie d'un seuil de 50.000€ et expire le 28 février 2011 sauf pour les questions douanières, environnementales, fiscales et sociales pour lesquelles les réclamations peuvent être notifiées jusqu'à l'expiration d'un délai de 1 (un) mois à l'issue du délai de prescription qui leur est respectivement applicable. Cette garantie est assortie d'une garantie bancaire à première demande à hauteur de trois cent mille (300.000) euros au bénéfice d'AUPLATA expirant le 10 mars 2009.

C. — Proposition d'affectation du résultat.

L'Assemblée Générale a voté l'affectation suivante du résultat de (26 852 954,04 €) :

— Report à nouveau : (26 852 954,04 €).

D. — Attestations des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Rapport général (extraits) :
(...)

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Continuité de l'exploitation : sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de votre société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

— Estimations comptables : votre société a constitué des provisions sur les titres ainsi que sur les avances en compte-courant de la société Smyd SAS tel que décrit en note 3.2.1 et 3.2.2 de l'annexe. Nous avons notamment examiné la situation financière de la société Smyd SAS ainsi que vos perspectives dans le cadre d'un business plan sur la durée des permis d'exploitation en cours. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations amenant à constater ces dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie du présent rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur les comptes consolidés (extraits) :

(...)

1. Opinion sur les comptes consolidés : nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.2 de l'annexe concernant le principe de continuité d'exploitation subordonné à la réalisation d'une levée de fonds et à la réussite du nouveau procédé d'extraction de minerai.

2. Justification de nos appréciations : en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquée à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

– Les notes 3.5, 4.1 et 4.3 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables ainsi que les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition et des écarts d'évaluation. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues amenant notamment à la dépréciation exceptionnelle de l'écart d'acquisition.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie du présent rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes consolidés.

Ces rapports sont en date du 12 juin 2009.

Le commissaire aux comptes signataire est :

Pricewaterhousecoopers Audit :
Dominique SOURDOIS.

0907036